



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



RAPPORT  
ANNUEL  
2024



FranceAgriMer



**RAPPORT  
ANNUEL**

**2024**



édition 20**25**



## Martin Gutton

Directeur général



# édito

**F**aire vivre le dialogue au sein de nos instances est essentiel pour structurer nos actions et accompagner les transitions, dans nos filières et au niveau transversal. 2024 a été une année de renforcement de la dynamique de gouvernance au sein de l'Établissement. Le conseil d'orientation, instance de dialogue stratégique, a pleinement joué son rôle en accueillant la parole d'experts sur des thématiques cruciales comme la santé économique de nos entreprises ou encore la dépendance aux engrais.

Notre mission centrale d'accompagnement des filières repose sur la production d'analyses de qualité

et de données économiques sur les marchés. Elles nourrissent les réflexions des professionnels, alimentent les échanges et permettent d'orienter les stratégies de filières et leur développement, notamment à l'international. Elles contribuent à la concertation et au dialogue que nous faisons vivre avec nos instances : conseils spécialisés, conseils d'orientation et d'administration, commissions thématiques interfilières.

Vous le découvrirez à la lecture de ce rapport annuel : FranceAgriMer s'est pleinement mobilisé sur le bon fonctionnement de l'ensemble des dispositifs pérennes de soutien aux filières, qu'ils



**Franck  
Sander**

Président du conseil  
d'administration  
et du conseil  
d'orientation  
permanent

soient européens ou nationaux, dans le respect des échéances. L'Établissement a également pu déployer de nouveaux programmes opérationnels dans des secteurs qui n'étaient jusqu'à présent pas couverts. Il a accompagné les filières en difficulté, notamment les éleveurs dont les animaux ont été touchés par la fièvre catarrhale ovine (FCO) et l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), ou encore les viticulteurs confrontés à une crise nécessitant la réduction du potentiel viticole. Dans le domaine de la pêche, FranceAgriMer a été en soutien des acteurs impactés par la fermeture du Golfe de Gascogne.

Bien au-delà de la seule année 2024, l'une des crises majeures à laquelle nous devons collectivement faire face est la crise climatique. Elle fait de la transition de notre économie une priorité. FranceAgriMer se mobilise depuis plusieurs années pour aider les filières dans leur adaptation au changement climatique, mais aussi pour qu'elles contribuent à en atténuer les effets. À ce titre d'ailleurs, il faut souligner l'investissement des équipes pour le déploiement des dispositifs de la planification écologique.

La nouvelle loi d'orientation du 24 mars 2025 fait de la souveraineté alimentaire un objectif structurant des politiques publiques. FranceAgriMer en prendra toute sa part, conformément au texte législatif, sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. L'identification des indicateurs de souveraineté alimentaire, travail conduit par le gouvernement, a bénéficié de la contribution active de FranceAgriMer et de ses instances.



**PARMI TOUS LES ENJEUX  
ET DÉFIS QUI SE PRÉSENTENT  
À NOS FILIÈRES, CELUI DE  
LA SOUVERAINÉTÉ  
ALIMENTAIRE A ÉTÉ, ET EST  
PLUS QUE JAMAIS, MAJEUR.**

Ce travail a permis de poser les bases d'une réflexion structurante pour l'avenir. En effet, l'Établissement était précurseur sur le sujet de la souveraineté alimentaire, à travers notamment la publication d'un rapport annuel dès 2023. Nous continuerons à nous mobiliser pour suivre de façon régulière et rapprochée le maintien et l'amélioration de notre état de souveraineté.

En 2025, les équipes de FranceAgriMer sont mobilisées plus que jamais aux côtés des filières agricoles, de la pêche et de l'aquaculture, dans un environnement géostratégique complexe.

Nous saluons leur engagement, leur efficacité et sommes sûrs de leur capacité d'adaptation dans un contexte de refondation de l'action publique.

# Qui sommes-nous ?

## FranceAgriMer

---

**F**ranceAgriMer est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, rassemblées au sein d'un même établissement.



## Nos principales missions

01

### Organiser le dialogue avec les filières

 FranceAgriMer organise, au sein de ses conseils et commissions, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture.

02

### Collecter, analyser et diffuser des données économiques

 FranceAgriMer assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions, et aux opérateurs de chaque filière de gagner en compétitivité.

03

### Verser des aides au titre de fonds européens et nationaux

 FranceAgriMer met en œuvre des dispositifs de soutien aux filières et de régulation des marchés.

04

### Soutenir les exportateurs et l'internationalisation des filières

 FranceAgriMer est un des acteurs du développement et de la coopération à l'international en appui aux secteurs agricole et agroalimentaire.

# Chiffres-clés 2024

## Un collectif de travail engagé

1 001 AGENTS DONT :

- ⇒ **586** AU SIÈGE
- ⇒ **329** EN SERVICES TERRITORIAUX
- ⇒ **86** DANS LES DÉLÉGATIONS NATIONALES



## LES POINTS MARQUANTS DU BAROMÈTRE SOCIAL 2024



**82%**  
DES AGENTS  
SONT FIERS DE  
TRAVAILLER POUR  
DES MISSIONS DE  
SERVICE PUBLIC



**87%**  
DES AGENTS  
AFFIRMENT QUE LA  
SOLIDARITÉ ENTRE  
COLLÈGUES EXISTE



**84%**  
DES AGENTS  
ESTIMENT QUE  
LE TÉLÉTRAVAIL  
AMÉLIORE LEUR  
QUALITÉ DE VIE

## La concertation avec les filières et les pouvoirs publics est dans notre ADN



## Une expertise économique au bénéfice des filières

**262**  
PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES EN 2024

**5,8 M€**  
POUR L'ACQUISITION DE DONNÉES ET LA  
RÉALISATION D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES

**108**  
SOURCES STATISTIQUES SUIVIES, PRODUITES  
OU COLLECTÉES

**14**  
CONFÉRENCES AU  
SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

## Un soutien financier pour accompagner les professionnels

✓ **1,1 MILLIARD €** D'AIDES PAYÉES  
(**44 %** D'AIDES NATIONALES, **56 %** D'AIDES EUROPÉENNES)  
POUR **39 117** DOSSIERS D'AIDE PAYÉS

✓ **23 652** INTERVENTIONS D'ASSISTANCE AUX USAGERS EN 2024  
DONT **16 591** DEMANDES D'ASSISTANCE POUR LES DISPOSITIFS  
VITI-VINICOLES

### AIDES EUROPÉENNES

**496 M€**

dans le cadre du FEAGA

DONT

⇒ **144 M€**

sur le programme opérationnel  
fruits et légumes

⇒ **269 M€**

sur le programme européen  
sectoriel vitivinicole

⇒ **8,6 M€**

d'aides à l'apiculture dont  
**5 M€** de crédits européens

**9,5 M€**

dans le cadre du FEAMPA

**90 M€**

dans le cadre du FSE+

### AIDES NATIONALES

**472 M€**

d'aides nationales en 2024

DONT

⇒ **165 M€**

consacrés aux aides de crise



## Un soutien concret aux exportateurs

✓ **495**  
DOSSIERS D'AGRÈMENTS PERMETTANT  
AUX ENTREPRISES FRANÇAISES  
D'EXPORTER VERS DES PAYS TIERS

✓ **+ DE 124 000**  
CERTIFICATS ÉMIS SUR EXPADON2

✓ **334 JOURS**  
D'EXPERTISE SUR DES MISSIONS DE  
COOPÉRATION INTERNATIONALE

✓ **+ DE 100 JOURS**  
D'AUDITS DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES  
POUR LES MARCHÉS À L'EXPORT

**10** PARTIE 1. LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

- 12 Simplifier la vie des usagers
- 16 L'intelligence collective, moteur de l'innovation publique
- 20 Moderniser les équipements, accompagner les agents

**26** PARTIE 2. RÉSILIENCE ET TRANSITIONS

- 28 Anticiper pour mieux mobiliser les ressources
- 34 Marchés, climat : la viticulture à l'heure des transitions
- 38 Soutenir les entreprises dans la crise
- 42 Les dispositifs de la planification écologique

**46** PARTIE 3. ALIMENTATION, LA FABRIQUE DE LA QUALITÉ

- 48 Le laboratoire de La Rochelle
- 50 PAC 2024 : les nouveaux programmes opérationnels
- 54 Les ressorts de la consommation hors domicile

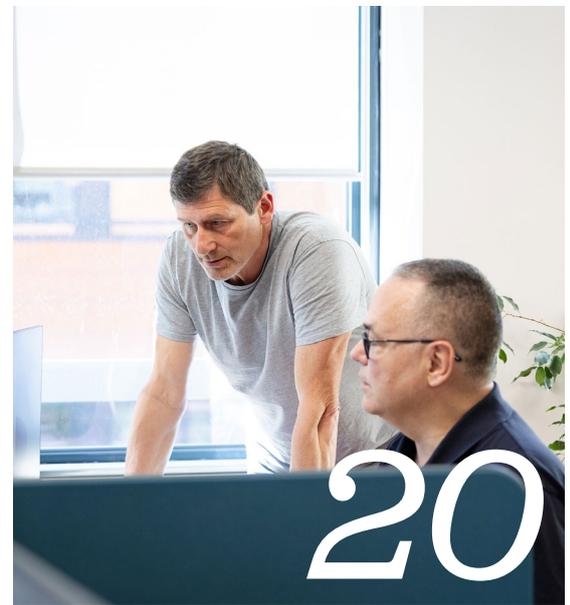
**58** PARTIE 4. L'APPUI AUX FILIÈRES À L'INTERNATIONAL

- 60 Informer sur les marchés à l'export
- 64 Renforcer les filières à l'export
- 68 La coopération internationale

**70** PARTIE 5. LA GOUVERNANCE

- 72 Les présidents et vice-président(e)s des instances
- 80 La Mission Filières
- 84 Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2024-2028
- 86 L'équipe de direction





# SOMMAIRE



Partie

N°1



PARTIE N°1

# La transformation de l'action publique

---

FranceAgriMer s'inscrit dans une dynamique de modernisation, d'innovation et de simplification. L'Établissement s'appuie sur les opportunités du numérique mais aussi sur l'intelligence collective pour faire évoluer ses pratiques et rendre ses dispositifs plus accessibles et plus efficaces. Au cœur de cette transformation, un triple objectif : simplifier l'accès des usagers et des bénéficiaires à nos services, renforcer la performance de l'administration et accompagner les agents dans un environnement de travail modernisé et porteur de sens. Le nouveau Contrat d'objectifs et de performance (2024-2028) décline les objectifs et les modalités de cette transformation.



# Simplifier la vie des usagers

**F**

ranceAgriMer est l'opérateur de nombreux dispositifs d'aides et d'appels à projets. Pour simplifier l'instruction des dossiers et mieux prendre en compte les besoins des demandeurs, l'Établissement améliore ses process dans la lignée des engagements pris par le Gouvernement en matière de simplification.

***Apporter  
un meilleur  
service à nos  
bénéficiaires.***



## Exploitations viticoles : limiter le nombre de contrôles

En 2024, s'appuyant sur les marges de manœuvre ouvertes par la nouvelle programmation de la Politique agricole commune (PAC), FranceAgriMer a simplifié les modalités de gestion, à savoir diminuer le nombre de contrôles sur place, pour deux mesures « restructuration et reconversion du vignoble » et « investissements vitivinicoles ».

Aux termes de l'ancienne réglementation de la PAC pour ces deux mesures, le taux de contrôle sur place appliqué était de 100 %, voire supérieur dans un certain nombre de cas. La nouvelle programmation de la PAC a donné une subsidiarité aux États membres pour définir le taux de contrôle approprié au regard de la préservation des intérêts financiers de l'Union européenne. En conséquence, FranceAgriMer se base désormais sur l'analyse de risques pour ces deux mesures, ce qui a permis une diminution du niveau de contrôle et des déplacements dans les structures viticoles.

Parallèlement, un groupe technique dédié à la « simplification des procédures » a

été mis en place en septembre 2023 dans le cadre du conseil spécialisé Vin et cidre de FranceAgriMer. Il associe experts, gestionnaires des mesures et représentants professionnels de la filière viticole, en relation avec les services territoriaux de l'Établissement. Son objectif est d'étudier toutes les pistes de simplification et de clarification que peut offrir la mise en œuvre de la nouvelle programmation de la PAC. Cette initiative a permis là encore, entre autres, de réduire le taux de contrôle dans les exploitations viticoles.

À la suite de ces travaux, l'Établissement a fait évoluer les règles de gestion de la mesure de « restructuration et reconversion du vignoble » aboutissant à la suppression de la déclaration d'arrachage préalable. L'aide à la restructuration du vignoble était jusqu'ici en partie conditionnée à l'obligation de réaliser cette déclaration. La suppression de cette démarche pour les viticulteurs s'est ainsi accompagnée de la suppression d'environ 7 000 contrôles dans les exploitations viticoles.

## Certificats d'exportation et d'importation : faciliter le partage d'informations

FranceAgriMer est aujourd'hui engagé dans le projet « guichet unique de l'Union européenne » (ELAN 1L) qui a pour objectif la dématérialisation des certificats Export (AGREX) et Import (AGRIM).

L'Union européenne a établi des règles communes pour harmoniser l'environnement informatique de ce guichet dans l'ensemble des États membres : les processus de dédouanement des marchandises dans le commerce international seront numérisés. Cette numérisation facilitera le partage d'informations et, plus généralement, la coopération entre la Commission européenne, les autorités douanières et les autorités compétentes de gestion des certificats.

### ➔ Le guichet unique national

L'interconnexion au sein de l'Union européenne sera mise en œuvre sur la base d'interfaces avec les systèmes numériques d'importation et d'exportation déjà en place dans les différents pays de l'Union.

Sur le territoire français, le guichet unique national a créé une liaison informatique entre la plateforme informatique des Douanes et le système d'information de FranceAgriMer.

Ce dispositif autorise le contrôle quasi instantané des certificats d'exportation et d'importation agricoles dématérialisés et la transmission des données contenues dans les documents douaniers.

RENFORCER  
LA  
QUALITÉ  
DES  
SERVICES  
PUBLICS.



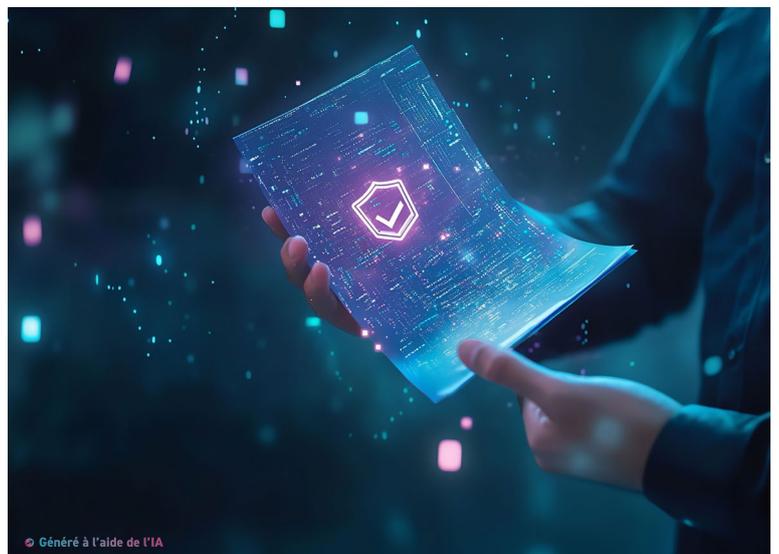


## ➔ Le programme ELAN 1L de FranceAgriMer

*Le plan de développement du « guichet unique de l'Union européenne » va progresser en quatre temps. Une première étape, qui débute le 1<sup>er</sup> juillet 2025, ouvre la phase de tests.*

*Les trois phases suivantes couvriront une période transitoire durant laquelle cohabiteront des documents numériques et des documents papier.*

*Elles s'étaleront jusqu'en octobre 2028, date à laquelle les usagers et les administrations disposeront d'un environnement totalement intégré et sans papier : plus de documents perdus ou malencontreusement dégradés par la chute d'un gobelet de café, contrôles embarqués supprimant nombre d'erreurs de plume sur les documents papier, suivi des phases de dédouanement en temps réel, accélération des vérifications administratives.*



© Généré à l'aide de l'IA



# L'intelligence collective, moteur de l'innovation publique

**L**a modernisation de l'action publique s'appuie sur le numérique mais aussi sur l'expertise des agents et l'énergie collective. FranceAgriMer encourage les approches transversales, qu'il s'agisse de faciliter les démarches d'exportation grâce à une coordination fine entre acteurs publics ou de libérer le potentiel des données pour imaginer de nouveaux services.

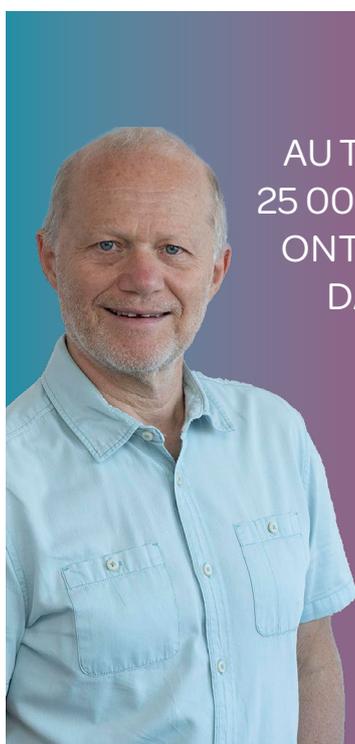


## Expadon2, une gouvernance partagée

Le système d'information Expadon2 est l'outil de référence pour toutes les exportations à destination des pays tiers pour lesquelles ne s'applique pas d'accord au niveau de l'Union européenne. Il vise à faciliter les démarches des exportateurs français et leur instruction par les services déconcentrés, au regard des règles sanitaires et phytosanitaires. Expadon2 dispose d'un portail d'information et de communication (InfoCom) qui met à disposition l'ensemble des ressources documentaires. Les opérateurs peuvent y retrouver le modèle de certificat sanitaire qui les concerne, le renseigner et le déposer en ligne, puis il est transmis automatiquement au service concerné pour instruction. De même, lorsqu'un agrément export est nécessaire, toutes les étapes depuis la demande jusqu'à l'enregistrement de la décision du pays tiers sont réalisées sur Expadon2.

## *La performance repose aussi sur une coordination fine entre structures.*

### INTERVIEW PARTENAIRES



AU TOTAL, PRÈS DE 25 000 CERTIFICATS ONT ÉTÉ DÉLIVRÉS DANS LA FILIÈRE VIANDES ET PRODUITS CARNÉS, ET 100 000 POUR LES PRODUITS LAITIERS.

#### Quel bilan tirer de la gouvernance partagée d'Expadon2 instaurée en 2023 ?

L'organisation adoptée donne entière satisfaction. La maîtrise d'ouvrage du projet est confiée à la sous-direction de l'Europe, de l'international et de la gestion intégrée du risque de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), et FranceAgriMer assure à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée (Mission des affaires européennes et internationales) et la maîtrise d'œuvre (service des Systèmes d'information). En 2024, l'objectif d'assurer la certification sanitaire pour l'exportation des viandes et produits carnés via Expadon2 a été atteint.

par  
**Régis Dutot**

Responsable maîtrise d'ouvrage Expadon2, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

#### Quelles sont les perspectives pour 2025 ?

La migration des modèles de certificats se poursuit pour les autres filières : depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, les modèles « produits de la pêche », « œufs et ovoproduits » et « autres denrées animales ou d'origine animale » sont disponibles sur Expadon2, avant la diffusion des modèles « alimentation animale », « sous-produits animaux », « animaux vivants » et « génétique animale ». L'arrêt de service complet de l'ancienne plateforme Exp@don est prévu au second semestre 2025. Une refonte du module « Agrément » est conduite en parallèle afin d'améliorer ses performances mais également son ergonomie et son accessibilité grâce aux outils du Système de design de l'État.

## Ouverture et partage des données publiques : le hackaton des données alimentaires

Les 2 et 3 décembre 2024 s'est déroulé le hackathon des données alimentaires, organisé par le ministère en charge de l'agriculture, la Direction interministérielle du numérique (DINUM-Etalab) et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). FranceAgriMer était partenaire, aux côtés de Open Food Facts, avec une équipe participante, ainsi que Claire Poisson et Benjamin Blaye (Mission qualité des données) dans l'équipe d'organisation.



**L'objectif ?** Décloisonner et faire connaître les données alimentaires pour créer des services publics innovants : réduire le gaspillage, améliorer la transparence des chaînes de valeur du secteur alimentaire ou promouvoir une meilleure nutrition. 75 participants, développeurs, data scientists et data analysts, chargés d'études ou chercheurs, du public, du privé, de l'associatif, se sont retrouvés pour monter des équipes sur le vif : en moins de deux jours, ils ont dû réfléchir à des cas d'usage et produire directement des prototypes les plus fonctionnels possibles, créer des services numériques innovants, en utilisant les jeux de données proposés (dont un grand nombre produit par FranceAgriMer sur les prix et volumes des produits alimentaires).

La participation de FranceAgriMer à cet événement a été l'occasion d'inscrire l'Établissement et les données qu'il produit dans l'écosystème des données publiques agricoles et agroalimentaires, en réaffirmant son engagement fort pour l'OpenData.

### → Les projets lauréats

**Présidé par Stéphanie Schaer, directrice interministérielle du numérique, le jury a distingué trois projets :**

▶ **« De meilleurs menus dans vos cantines »** aide les gestionnaires de cantines à établir leurs menus d'après leurs impacts sur l'environnement et la santé. Trois agents de FranceAgriMer, Fethia Mekki, Ghouzali Abdherrahmani et Loïc Perdriau, étaient membres de l'équipe gagnante.

▶ **« Rappel conso »** porte sur l'enrichissement des données afin de pouvoir mieux cibler les consommateurs concernés par des rappels produits.

▶ **« Vite ma daube »**, une application potache, qui permet en un clic de trouver le pire plat à préparer pour, au choix, « détruire la planète » ou « ruiner sa santé ». Preuve s'il en est que ni le jury, ni les participants ne manquaient d'humour, en distinguant par ailleurs deux applications « sérieuses » qui apporteront une véritable plus-value aux usagers des services publics liés à l'alimentation.

***Etalab coordonne la politique d'ouverture et de partage des données publiques (open data), les actions des administrations et leur apporte son appui pour faciliter la diffusion et la réutilisation de leurs informations publiques.***

# Moderniser les équipements, accompagner les agents

---



**L'**amélioration continue des outils de travail et des conditions dans lesquelles les agents exercent leurs missions constitue un levier majeur de performance et de bien-être au sein de FranceAgriMer. Ces évolutions renforcent l'efficacité, l'autonomie et l'engagement des agents, tout en améliorant la qualité du service rendu aux usagers.



DES OUTILS  
QUI SIMPLIFIENT  
LA RELATION  
DES USAGERS  
AVEC  
L'ADMINISTRATION  
ET QUI FACILITENT  
LE TRAVAIL  
DES AGENTS.

## Contrôles sur le terrain avec les antennes GNSS

### INTERVIEW

# Le numérique facilite le travail des contrôleurs

#### Qu'apportent ces nouveaux équipements dans le travail des contrôleurs ?

Cet apport est important pour les mesures et contrôles sur parcelles, sans analyse documentaire, comme la restructuration du vignoble. Grâce au nouveau support numérique et portatif du rapport de contrôle (la tablette) et au fait que les mesures peuvent être validées en direct (grâce aux nouvelles antennes), le contrôleur peut dorénavant préparer le compte-rendu de contrôle sur place, l'éditer et le transmettre instantanément à l'exploitant contrôlé. Il y a un gain de temps réel.

*Le résultat est aussitôt partagé avec l'exploitant.*

#### Pourquoi est-ce important dans la relation aux usagers ?

Cela réduit l'attente et l'anxiété que peuvent ressentir certains usagers. Partager en direct les résultats permet de rassurer et d'être pédagogique si besoin.

#### Comment les équipes ont-elles été associées à cette modernisation des équipements ?

Ce projet a été piloté par le service informatique et la direction des Interventions, en associant les services territoriaux. Des contrôleurs ont participé à une phase de test et ont ainsi pu donner leur avis sur les outils, les différents systèmes existants, leur maniabilité et leur simplicité d'utilisation. Il était par exemple important pour eux que l'antenne se fixe directement à la tablette. Lors du déploiement, les équipes ont été accompagnées, avec la formation de contrôleurs référents. La prochaine étape consiste en une plus forte interconnexion de tous les outils.



par  
Denis  
Demonteil

Responsable  
Coordinateur  
contrôles,  
service territorial  
Auvergne-  
Rhône-Alpes,  
FranceAgriMer



par  
**Hélène  
Leclerc**

Cheffe adjointe de  
l'unité Contrôles,  
service territorial  
Occitanie,  
FranceAgriMer

### Depuis 2024, les contrôleurs sont équipés d'antennes GNSS, de quoi s'agit-il ?

C'est un système de positionnement par satellites installé sur les tablettes. Les contrôleurs qui réalisent des mesures sur le terrain peuvent ainsi enregistrer directement le tour de la parcelle sur le logiciel dédié, en se positionnant selon la station Centipede de référence la plus proche.

### Quels sont les avantages de ces antennes ?

Auparavant, le contrôleur utilisait un boîtier GPS pour obtenir les mesures, qu'il fallait ensuite reporter sur une tablette, avec une phase de post traitement par un opérateur dédié

qui réintérait les valeurs corrigées dans le Système d'information géographique (SIG) avant la finalisation du rapport.

Les antennes sont plus précises et plus pratiques : elles évitent l'utilisation de deux outils sur le terrain, améliorent le confort de travail grâce à un outil unique, léger et maniable et elles suppriment la phase de retraitement. Le contrôleur visualise en temps réel le tracé sur le plan cadastral et peut l'intégrer de façon autonome dans le SIG.



## Partage de données avec le Hubtiers

**Vanessa Laugé**

Cheffe adjointe du service  
territorial Auvergne-Rhône-Alpes,  
FranceAgriMer

### ▶ Qu'est-ce que le Hubtiers ?

C'est une application développée par FranceAgriMer. Elle permet d'accéder aux données relatives à nos usagers - dans le respect du Règlement général de la protection des données (RGPD) - et de les valoriser en garantissant une information unique et authentique. Le Hubtiers dispose d'une interface de consultation pour les agents habilités en région, ouverte aux agents du siège depuis plusieurs années.

### ➡ DÎTES-LE NOUS UNE FOIS

*Selon ce principe, les usagers n'ont plus à fournir des documents et pièces justificatives déjà détenus par les services de l'administration.*

### ▶ Quels sont les avantages pour les services territoriaux ?

En région, les agents gèrent différentes mesures d'aide, d'autorisation, d'agrément ou de certification nécessitant des vérifications des tiers demandeurs. Depuis 2024, au lieu de consulter plusieurs sources sur internet ou de demander des justificatifs aux bénéficiaires, ces agents ont accès à toutes les fonctionnalités du Hubtiers permettant la bonne application du principe de modernisation et de simplification de l'État « Dîtes-le nous une fois ».

## Accompagner les agents dans leur parcours professionnel



Créée en mai 2024, la Délégation à l'accompagnement des agents et à la promotion de la Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) a pour missions principales l'accompagnement des agents et des services de l'Établissement, le maintien et le développement de la qualité de vie et des conditions au travail.

Il s'agit aussi de promouvoir la diversité et l'inclusion, favoriser un environnement de travail qui prenne en compte la diversité des talents et l'égalité des chances pour tous les agents.

L'objectif de la création d'une délégation à l'accompagnement des

parcours professionnels et à la promotion de la QVCT est bien d'ancrer l'accompagnement dans une démarche pérenne et d'amélioration continue.

Au niveau collectif, la délégation accompagne les services et les directions dans leurs projets de transformation ou d'évolution, participe au plan de développement des compétences des agents en adéquation avec l'évolution des métiers et du contexte.

Elle anime des ateliers de codéveloppement et elle contribue à l'évolution des pratiques managériales et aux politiques de ressources humaines.

### La délégation propose des accompagnements individualisés :

- ▶ coaching professionnel,
- ▶ accompagnement à la reprise d'activité suite à une longue absence,
- ▶ bilan de parcours professionnel,
- ▶ conseil mobilité carrière, ...

Elle met aussi en œuvre des dispositifs comme le mentorat et le tutorat.



➔ RÉALISÉ RÉGULIÈREMENT PAR LA DÉLÉGATION, LE BAROMÈTRE SOCIAL DE FRANCEAGRIMER A ÉTÉ EFFECTUÉ EN DÉC. 2024

LE TAUX DE PARTICIPATION

✓ 58 %

L'ENQUÊTE COMPRENAIT

✓ 14  
thématiques

POUR UN  
TOTAL DE

✓ 53  
questions

portant sur la qualité de vie et les conditions de travail.

**Une dynamique pour tous les parcours professionnels.**

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS DU BAROMÈTRE SOCIAL 2024



des agents sont satisfaits de leurs conditions de travail.



des agents utilisant le télétravail estiment que leur qualité de vie a été améliorée.



des agents sont fiers de travailler pour des missions de service public.



des agents affirment avoir à leur disposition les moyens de travailler.



des agents affirment qu'il existe de la solidarité entre collègues.

PARTIE N°2

# Résilience et transitions

---

Confrontées à de multiples défis de natures très diverses - climatiques et environnementaux, économiques, sanitaires, alimentaires - l'agriculture, la pêche et l'aquaculture doivent dans le même temps s'adapter au changement climatique, préserver les ressources et renforcer la sécurité et la souveraineté alimentaires de notre pays, dans un cadre mondialisé qui s'intensifie et se complexifie. En conséquence, les pouvoirs publics, les professionnels, les filières et les territoires doivent anticiper et évoluer rapidement pour adapter les systèmes d'exploitation à ces nouveaux contextes.

Partie

N°2



# Anticiper pour mieux mobiliser les ressources

## Changement climatique : les grandes cultures à l'horizon 2045

**A** la demande des interprofessions des grandes cultures\*, FranceAgriMer a engagé un exercice de prospective pour explorer les trajectoires possibles d'adaptation de ces filières au changement climatique d'ici 2045.

Cette démarche prospective s'est déroulée sur deux ans avec un groupe d'experts issus des organisations professionnelles, de l'administration et de la recherche, et animé par l'unité Prospective de FranceAgriMer.

Ce travail d'échanges et de réflexions a permis d'élaborer cinq scénarios qui ont été présentés et débattus par les professionnels des filières lors de réunions organisées aux niveaux national et régional, pour en dégager les enjeux, les conséquences et en déduire des orientations stratégiques.

\* Les filières des grandes cultures associées à cette réflexion prospective couvrent les secteurs des céréales, des oléagineux, des protéagineux, de la betterave à sucre et des plantes textiles, ainsi que le secteur des semences nécessaire à la production.

## INTERVIEW PARTENAIRES



par Nathalie  
Fichaux

Directrice d'InterChanvre  
et Secrétaire générale de  
Construire en Chanvre

### **Pourquoi la filière chanvre s'est-elle engagée dans cette démarche prospective ?**

Le Varenne de l'eau a souligné l'importance pour les filières agricoles de se projeter à long terme et de développer des cultures résilientes et économes en eau, comme le chanvre. Sous l'égide de FranceAgriMer, nous avons mutualisé les expertises et les visions de chaque filière des grandes cultures, enrichissant ainsi notre réflexion collective.

### **Pourquoi était-il crucial de mettre en débat cette prospective ?**

J'ai participé au premier séminaire de restitution. L'objectif n'est pas de privilégier un scénario unique parmi les cinq proposés, mais d'éclairer les décisions futures en identifiant les leviers d'adaptation les plus efficaces. Les séminaires régionaux ont permis de recueillir une diversité de visions et de propositions d'actions concrètes, directement issues du terrain.

### **Quelles sont vos attentes par rapport à cet exercice de prospective ?**

Nous espérons que les enseignements tirés des séminaires aideront les filières des grandes cultures à élaborer un plan d'adaptation robuste face au changement climatique. Le chanvre, avec ses nombreux avantages, est déjà en première ligne pour explorer des solutions innovantes à bas niveaux d'intrants, telles que les paiements pour services environnementaux.



## Biomasse et bioéconomie, les enjeux émergents

**B**ien que renouvelable, la biomasse n'est pas illimitée. Connaître sa disponibilité est donc nécessaire pour mettre en place des politiques de développement de la bioéconomie.

L'Observatoire national des ressources en biomasse de FranceAgriMer répond à cet enjeu, avec toutefois plusieurs limites : toutes les biomasses agroalimentaires et tous les usages ne sont pas identifiés à une échelle suffisamment fine pour répondre aux besoins de l'ensemble des services de l'État et des collectivités.

“  
LE GIS  
BIOMASSE  
SERA  
EN APPUI  
AUX  
POLITIQUES  
PUBLIQUES.

En 2024, constatant ces limites, quatre établissements publics se sont organisés en un Groupement d'intérêt scientifique (GIS) : FranceAgriMer, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et l'Agence de la transition écologique (ADEME). Ils mettent ainsi en commun leurs expertises sur la biomasse et ses usages.

### INTERVIEW PARTENAIRES

#### Pourquoi créer un GIS dédié à la biomasse ?

Le GIS biomasse a été créé en juillet 2024 afin de renforcer le dialogue et l'articulation entre ses fondateurs, l'administration centrale, les services déconcentrés et les représentants des filières. Dans ce groupement, l'IGN souhaite appuyer de manière opérationnelle le pilotage de la gestion des ressources et des usages de la biomasse.

#### Quelles sont les spécificités de l'IGN ?

Par ses compétences sur la biomasse forestière et bocagère, mais aussi sur les projections pour en étudier l'évolution selon différents scénarios, ainsi que sa vision des besoins des usagers nationaux et régionaux, l'IGN est complémentaire des autres membres du GIS, notamment FranceAgriMer. De plus, il apporte son expertise scientifique et technique et ses plateformes et outils en télédétection, intelligence artificielle, d'hébergement, de traitement et diffusion des géodonnées.



*La bioéconomie se définit comme l'ensemble des activités liées à la production, à l'utilisation et à la transformation des matières d'origine biologique (biomasse), matières directement ou indirectement issues de la photosynthèse et renouvelables. Elle vise à fournir des solutions de décarbonation (matériaux, énergies, molécules...), en plus de répondre aux besoins alimentaires.*

### **Un exemple de collaboration avec FranceAgriMer dans le cadre du GIS biomasse ?**

Le GIS est un moyen de travailler concrètement à la définition d'un système d'information unifié de la biomasse en vue de rapprocher les données et outils existants sur la biomasse forestière, bocagère, agricole ou aquacole. Le programme Géoplateforme pourrait servir de base à cet objectif. FranceAgriMer et l'IGN proposeront des orientations communes sur l'interopérabilité technique et la mise en cohérence des unités de mesure concernant leurs outils respectifs, Cartofob et l'Observatoire national des ressources en biomasse.

par **Guillaume Marchand**

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),  
chef du département  
Gestion du territoire



## ➔ La Commission thématique interfilières bioéconomie

**I**nstance de concertation de FranceAgriMer sur la bioéconomie depuis 2019, les missions de la Commission thématique interfilières (CTI) bioéconomie ont été élargies en juillet 2024 afin de répondre aux enjeux émergents touchant la biomasse et de structurer son lien avec le GIS biomasse récemment créé.

### INTERVIEW

# Méthanisation et biomasse

## Évaluer le potentiel

par **Christophe Rupp-Dahlem**

Président de la CTI bioéconomie, FranceAgriMer

#### Quelles sont les missions de la CTI bioéconomie ?

C'est une instance de concertation qui contribue à la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec la mobilisation et le développement des usages non-alimentaires de la biomasse. La CTI est également un lieu d'échanges et d'analyses pour le développement de la bioéconomie.

#### Des exemples de réalisation ?

Les travaux ont porté sur l'accompagnement du

développement de la bioéconomie, notamment sur les mesures réglementaires, normatives et législatives. La CTI a suivi le plan d'investissement France 2030 et le programme national de recherche B-Best (INRAE) et fait un bilan des dispositifs d'aide européens (B4C).

La CTI bioéconomie a été sollicitée pour son expertise sur les biomasses, par exemple sur la disponibilité en matières premières méthanisables pour éclairer le risque de conflit d'usage, ou encore pour proposer des indicateurs de durabilité par filière.



#### POUR EN SAVOIR PLUS

La méthanisation fait partie des énergies vertes proposées comme solution de décarbonation du mix énergétique français. Cette étude analyse l'approvisionnement en biomasse pour le développement de la méthanisation, par exemple en mobilisant des ressources jusque-là peu ou pas exploitées.

Le plus gros potentiel estimé réside dans les cultures intermédiaires à vocation énergétique.

*Étude de nouveaux gisements de biomasse végétale, fermentescible et des conditions de leur mobilisation pour la méthanisation*  
Collection Les études, 69 pages, septembre 2024



#### Pourquoi un élargissement du périmètre de la CTI ?

L'intégration des filières forêt-bois est très positive car elle permettra d'aborder tous les types de biomasses (agricoles, aquatiques, forestières et déchets), pour leur valorisation optimale par effet de circularité et de cascades des usages. Pour accompagner l'évolution du périmètre, le secrétariat et l'animation de la CTI sont désormais réalisés conjointement par FranceAgriMer et l'Agence de la transition écologique (ADEME).

#### Comment se positionne la CTI bioéconomie par rapport au GIS biomasse ?

En tant qu'instance d'échanges sur les enjeux de connaissance de la biomasse, la CTI bioéconomie peut être consultée sur l'ensemble des travaux scientifiques et techniques en lien avec cette thématique.

Dans ce cadre, la CTI bioéconomie servira de comité des parties prenantes du GIS biomasse.

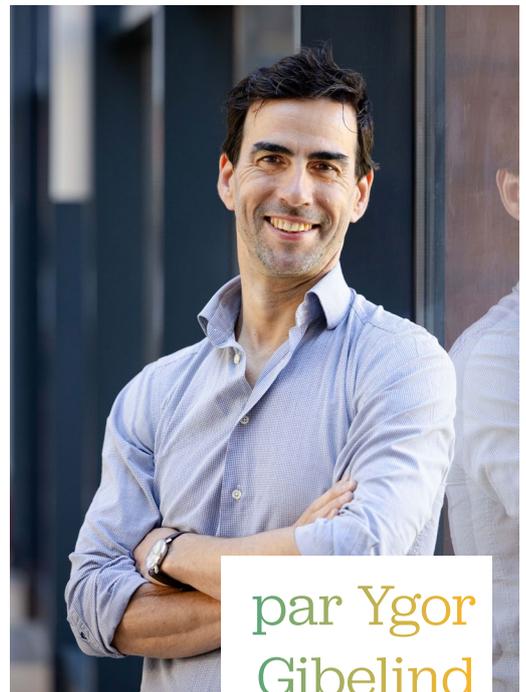
# Marchés, climat : la viticulture à l'heure des transitions

INTERVIEW

## Un dispositif inédit

**Comment avez-vous procédé pour mettre en place cette aide exceptionnelle ?**

**YGOR GIBELIND** : Cette mesure, résultant de nombreux échanges avec les acteurs de la filière et le ministère chargé de l'agriculture, vise à réduire le potentiel viticole afin de répondre aux difficultés économiques des viticulteurs en 2024, affectés par les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Son déploiement a été permis par l'activation du régime européen « des aides Ukraine », permettant la mise en œuvre rapide de dispositifs d'urgence financés par des crédits nationaux. La concertation conduite avec la profession avait, entre-temps, permis de bien cerner le besoin et de concevoir un mécanisme d'aide simple pour atteindre l'objectif d'incitation à réduire les surfaces en vignes. FranceAgriMer a dû réagir rapidement en ouvrant une plateforme d'acquisition des données (PAD) permettant d'engager les crédits avant le 31 décembre 2024, date imposée par le régime européen mobilisé. Pour que l'ergonomie du dispositif soit maximale, il fallait



par Ygor  
Gibelind

Délégué  
filière Vin et Cidre,  
FranceAgriMer

## Crise viticole 2024

**E**n 2024, les profondes difficultés que rencontre la viticulture française conduisent les pouvoirs publics à mettre en place une aide exceptionnelle, financée sur des crédits nationaux, pour réduire le potentiel de production. Deux agents de FranceAgriMer reviennent sur les étapes qui ont permis sa mise en œuvre, aux côtés des professionnels et du ministère chargé de l'agriculture, dans des délais très contraints.

que cette plateforme soit interconnectée avec le casier viticole des douanes, afin que le demandeur sache directement dans le PAD ce qui se trouvait dans son casier et décide ce qu'il voudrait arracher.

### Quelles sont les étapes nécessaires à la mise en œuvre d'un tel dispositif ?

**MARCEAU RUMIN** : Afin de répondre efficacement au besoin de la filière viticole, tout en surmontant les contraintes juridiques et techniques, de nombreux groupes de travail ont été nécessaires. Parallèlement à l'approbation du projet d'aide par la Commission européenne, sa mise en place a suivi un processus comprenant une enquête préalable auprès des viticulteurs afin d'estimer les besoins réels, le développement d'un système de demande en ligne (PAD), le tout dans le respect d'un calendrier contraint. Le téléservice a été ouvert du 15 octobre au 13 novembre 2024 et nous avons reçu 5 433 demandes d'aide, pour un montant d'environ 110 millions d'euros, toutes traitées avant la fin de l'année 2024.

### Pourquoi l'étape du dépôt électronique est-elle majeure pour l'efficacité du dispositif ?

**MARCEAU RUMIN** : Après avoir échangé avec nos collègues en charge d'autres dispositifs d'aides, avec les services territoriaux et les

équipes responsables des systèmes d'information, nous avons opté pour la plateforme PAD qui est régulièrement utilisée par FranceAgriMer pour les aides de crise. Cet outil a permis un lancement rapide du dispositif, mais sans concession sur la qualité du service puisqu'une interconnexion avec le Casier viticole informatisé (CVI) a pu être proposée, offrant aux viticulteurs un accès simplifié et robuste à leurs informations parcellaires. Le processus a été optimisé pour que chaque demande puisse être déposée en quelques minutes, tout en permettant aux viticulteurs de modifier leur demande jusqu'à la clôture du PAD.

### Estimez-vous l'objectif atteint ?

**YGOR GIBELIND** : Le dépôt des demandes de paiement est ouvert du 3 mars au 22 juillet 2025 et, durant le printemps, un grand nombre de demandeurs ont été payés. À toutes les étapes, nous avons simplifié au maximum le processus pour gagner en souplesse et en réactivité. La flexibilité des outils, combinée à l'expertise technique des équipes de FranceAgriMer, a permis de concevoir en huit semaines une solution adaptée aux besoins du secteur, respectant la phase de concertation avec les professionnels et l'étape nécessaire d'échanges avec les autorités européennes et notre ministère de tutelle. Ce dispositif a mobilisé une vingtaine d'agents de FranceAgriMer, en charge des interventions viticoles, bien sûr, mais aussi de l'analyse de données économiques, de la coordination européenne, des affaires financières, de l'Agence comptable... Je crois que nous pouvons collectivement être fiers de ce qui a été accompli, tout en continuant à rechercher de nouvelles sources de simplification pour les défis à venir.



par  
**Marceau  
Rumin**

Chef adjoint de l'unité Potentiel viticole et pilotage de la restructuration, FranceAgriMer

## Défi climatique

## INTERVIEW

# Un plan de filière pour faire face aux enjeux climatiques

par Jérôme Despey

Président du conseil spécialisé Vin et Cidre, FranceAgriMer



**En 2024, la France a accueilli la 45<sup>e</sup> édition du Congrès mondial de la vigne et du vin à Dijon et elle a célébré par la même occasion les 100 ans de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). Que retenir-vous de ce double événement ?**

Plusieurs mots me viennent à l'esprit. La fierté, d'abord, de

voir la viticulture française mise à l'honneur dans le cadre d'une organisation mondiale représentant 51 États et plus de 500 experts.

Ensuite, la permanence et le multilatéralisme : une enceinte dans laquelle l'écoute, le dialogue et le respect mutuel au service d'une cause commune tiennent lieu de règles collectives, est un bien précieux dans un monde soumis aux

secousses et aux incertitudes. J'ajouterais la richesse, avec des échanges d'un haut niveau technique et d'une grande diversité de points de vue : les discussions sur le changement climatique, qui impacte toute la filière, ont été au cœur de nos travaux pendant cette session.

## Quelles actions sont engagées face aux enjeux climatiques ?

La filière vitivinicole française a pris à bras le corps cette question depuis 10 ans déjà et elle a pu apporter son témoignage aux membres de l'OIV.

Nous avons mis en place un plan de filière, pour l'adaptation et la lutte contre le changement climatique, présenté au ministre dès 2021. Il est bâti sur quatre piliers : fondé sur la recherche, validé par le terrain, collectif, et concret.

L'étape suivante, qui se déroule au printemps 2025, est la mise en place de 20 démonstrateurs territoriaux dans le cadre d'un appel à projets piloté par FranceAgriMer, qui permettront de dégager des solutions adaptées aux territoires et de les diffuser.



IL RESTE  
BEAUCOUP  
DE TRAVAIL À  
MENER MAIS  
NOUS SOMMES  
CONFIANTS  
DANS NOTRE  
STRATÉGIE.



## La collaboration avec l'Organisation internationale de la vigne et du vin

Les équipes de FranceAgriMer sont fortement impliquées dans les travaux de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), créée en 1924 et dont la France est l'un des pays fondateurs.

### Le service Statistiques de l'OIV

▶ Christine Moulliet (Mission Filières) participe au recueil des données (surfaces viticoles, production, commercialisation et consommation des vins et autres produits de la vigne), à l'analyse et la rédaction des publications et conférences.

Le centenaire de l'Organisation a été l'occasion de lancer un travail de recueil et d'analyse des données depuis 1924 : la recherche ou la reconstitution des séries de données, notamment pour les pays non membres, ou pour les périodes les plus anciennes des États membres.

### La délégation française de l'OIV

▶ Guillaume Laurent (Mission des affaires européennes et internationales) coordonne les réunions et les déplacements de la délégation.

Les experts rédigent les projets de résolutions adoptées en Assemblée générale.

Ils échangent tout au long de l'année sous forme de groupes de travail à distance.

Cinq autres agents de FranceAgriMer prennent part aux travaux sur les thématiques suivantes : viticulture, économie, durabilité, et nutrition et santé.

# Soutenir les entreprises dans la crise

## Investir pour renforcer la compétitivité



**D**ébut octobre 2024, le service territorial Provence-Alpes-Côte d'Azur de FranceAgriMer accueillait une délégation d'agents de la direction des Interventions et du ministère en charge de l'agriculture, pour une visite de deux entreprises bénéficiaires de l'appel à projets « structuration des filières agricoles et agroalimentaires » du plan France Relance.

### → Le Panier Provençal

Cette entreprise est spécialisée dans la transformation de tomates d'industrie en coulis (sauce, concentré...), à destination des industries de l'agroalimentaire. Elle s'approvisionne auprès des producteurs de tomates de toute la vallée du Rhône.

Les aides du plan France Relance ont permis d'investir dans une nouvelle ligne de production permettant de diversifier les débouchés (en une journée, le type de production peut être changé), avec des productions plus spécialisées et des petits volumes : des sauces tomates bio, mais aussi des coulis de pomme et de raisin de table.



### → Le projet ARTMAR

Ce projet a pour objectif de réintroduire la transplantation des plants de riz par une mécanisation automatique guidée par GPS. Replanter le riz, plutôt que de le semer à la volée, permet d'économiser 20 % de semences et 20 % d'eau de production.

L'entreprise Provence Plants (groupe Thomas Plants) est chef de file du projet ARTMAR : elle élabore les plants de riz qui sont repiqués par un robot développé par le partenaire technique TT SEED Science SAS. Le centre technique du riz (Centre français du riz), les représentants de la profession (Syndicat des riziculteurs de France et filières) et des producteurs (Ph. Benoit et SARL Thomas) sont également associés à ce projet qui réunit l'ensemble de la filière.



 **LE PANIER PROVENÇAL**

*Cette journée de visite et d'échanges avec l'ensemble des professionnels permet aux agents de FranceAgriMer de mieux comprendre les difficultés et les enjeux pour la filière.*



 **PROJET ARTMAR**

*Financé dans le cadre du plan France Relance - structuration des filières, le robot de repiquage est présenté en fonctionnement dans les parcelles de Jérôme Grangier.*



**7** PHOTO :  
*Vue aérienne du Port de Lorient*



## Indemniser les pêcheurs du Golfe de Gascogne

**A** fin de protéger certaines espèces de petits cétacés (dauphins, marsouins) des risques de capture accidentelle, une mesure de fermeture de certaines activités de pêche a été mise en place dans les eaux françaises du Golfe de Gascogne du 22 janvier au 20 février 2024. Un dispositif d'aide a été rapidement mis en œuvre pour indemniser les pêcheurs concernés.

Les navires de plus de huit mètres mettant en œuvre l'un des engins considérés comme à risque pour les cétacés ont été interdits de pêche pendant cette période.

Il s'en est suivie une situation inédite : plus de 300 navires ont été maintenus à quai, avec des conséquences économiques directes pour les navires concernés ainsi que pour les acteurs de l'aval.

Tenant compte d'une décision du Conseil d'État de fin 2023, les conditions de mise en œuvre de mesures d'indemnisation décidées par le Gouvernement ont été stabilisées dans le cadre d'un calendrier très resserré.

Le jour-même de la validation par la Commission européenne du dispositif (26 février 2024), le Conseil spécialisé de FranceAgriMer a fait l'objet d'une saisine dématérialisée en urgence à l'issue de laquelle, dès le lendemain, les demandes d'aide pouvaient être déposées sur le portail de l'Établissement.

Les premiers paiements ont eu lieu début avril 2024 et la quasi-totalité a été réalisée avant la fin du mois de juillet. Le 30 août 2024, un second dispositif a été ouvert au bénéfice du secteur du mareyage.

**288 navires ont fait l'objet d'une aide compensatoire à la perte de chiffre d'affaires, pour un montant total de 16,3 M€.**

**40 entreprises de mareyage ont bénéficié d'une aide compensatoire à une perte d'excédent brut d'exploitation, pour un montant cumulé de 2,6 M€.**

# Les dispositifs de la planification écologique

---

**D**ans un contexte d'urgences climatiques, météorologiques et environnementales, la France s'est dotée en septembre 2023 d'une planification visant à accélérer la transition écologique.

Cette planification écologique définit les actions et les trajectoires dans tous les secteurs afin de réduire nos impacts sur l'environnement en agissant sur le climat, la santé, la biodiversité, l'adaptation et les ressources.

FranceAgriMer est un acteur majeur de la mise en œuvre de la planification écologique dans le secteur agricole.

Au printemps 2024, de nombreuses mesures d'aides ont été déployées pour les acteurs des filières amont et aval.

Au sein de la direction des Interventions, deux unités du service Soutien, investissement et innovation dans les filières gèrent les aides nationales pour la transition écologique, notamment les investissements d'agroéquipement pour l'amont et l'aval.



*Aider les filières  
à gagner en  
compétitivité  
contribue à  
l'objectif de  
souveraineté  
alimentaire de  
notre pays.*

## INTERVIEW

# De nombreux dispositifs déployés pour l'amont et l'aval



## UNE CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE ADAPTÉE

*Au cours de l'année 2024, six budgets rectificatifs ont été mis en œuvre par FranceAgriMer afin d'adapter le budget aux besoins de l'Établissement.*

*Ces évolutions ont notamment été nécessaires pour s'adapter au lancement échelonné des différents dispositifs relatifs à la planification écologique. Au-delà de leur inscription, et compte tenu des enjeux budgétaires, les travaux inhérents à la construction budgétaire ont également porté sur l'échelonnement des dépenses prévisionnelles. Il s'agit de rechercher l'optimisation dans la mobilisation de la trésorerie de l'Établissement, et par conséquent celle de l'État.*

## Quelles sont les mesures mises en œuvre par FranceAgriMer ?

**MARIE PELTIER** : Trois axes structurent les aides que nous gérons, en fonction des maillons ciblés des filières agricoles. L'amont agricole, c'est-à-dire les exploitants, a bénéficié de plusieurs dispositifs d'aide aux investissements dans la rénovation des vergers et dans les agroéquipements contribuant à la transition écologique : réduction voire substitution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, économies d'eau, diminution des gaz à effet de serre. Pour les bénéficiaires déjà engagés dans les démarches agroécologiques (agriculture biologique, Haute valeur environnementale - HVE), des bonifications sont accordées pour valoriser leur engagement.

**FLORENCE POINSSOT** : En ce qui concerne l'aval, des mesures ont été déployées afin d'accompagner les projets collectifs de filières sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles ancrés dans leur territoire. Un dispositif spécifique, le guichet « maturation », a été introduit afin de financer l'ingénierie de projet qui peut être nécessaire à la mise en œuvre d'un projet territorial.

**MARIE PELTIER** : Enfin, un soutien a été apporté au développement de techniques alternatives pour la protection des cultures, permettant la rencontre entre les moyens des organismes de recherche et les besoins des exploitations.

## Quelle a été la mobilisation de vos équipes dans la mise en œuvre de ces dispositifs ?

**FLORENCE POINSSOT** : Au total, 10 guichets et 4 appels à projets ont été ouverts en 8 mois avec l'appui des équipes informatiques et juridiques de FranceAgriMer. L'augmentation très importante de l'activité par le déploiement de ces mesures a mis en lumière la capacité d'adaptation des équipes, qui ont été renforcées à cette occasion.

**MARIE PELTIER** : Les équipes se sont pleinement investies dans le traitement des nombreux dossiers reçus et ont manifesté une entraide très forte afin de réussir au mieux cette mission. Elles ont pu capitaliser sur l'expérience acquise lors des précédents programmes – plan de relance, France 2030 – afin d'améliorer la qualité des échanges avec les bénéficiaires. L'organisation du service de hotline, tout comme le suivi détaillé des dossiers, ont bénéficié des dernières évolutions de nos outils informatiques.



## par Marie Peltier

Cheffe de l'unité Aides aux exploitations et expérimentation, FranceAgriMer



AU TOTAL,  
10 GUICHETS ET  
4 APPELS À PROJETS  
ONT ÉTÉ OUVERTS  
EN 8 MOIS AVEC  
L'APPUI DES ÉQUIPES  
INFORMATIQUES  
ET JURIDIQUES DE  
FRANCEAGRIMER.



## par Florence Poinssot

Cheffe de l'unité Entreprises et filières, FranceAgriMer

Partie

N°3



PARTIE N°3

# **Alimentation, la fabrique de la qualité**

---

Renforcer la souveraineté alimentaire nécessite de produire sur notre territoire une alimentation de qualité, accessible au plus grand nombre, et prenant en compte les évolutions des modes de consommation. FranceAgriMer accompagne les filières agricoles et les acteurs économiques dans cette mission majeure par des actions très diverses. Quatre exemples sont présentés dans ces pages : un focus sur le laboratoire de La Rochelle, les dispositifs de la nouvelle Politique agricole commune pour encourager les organisations de producteurs, une étude sur la consommation hors domicile et la création de nouveaux indicateurs de prix pour les marchés publics dans la restauration collective.

# Le laboratoire de La Rochelle

**I**nstallé à proximité du deuxième port français exportateur de céréales, le laboratoire d'analyses de La Rochelle est une délégation nationale de FranceAgriMer. Il est en appui de différents dispositifs techniques mis en œuvre par l'Établissement au profit du secteur agricole. L'expérience et la reconnaissance acquises dans le domaine céréalier ont permis au laboratoire de développer des compétences dans le domaine des bois et plants de vigne.

INTERVIEW

## La qualité des grains est un outil de promotion pour la filière

par **Johanne Beausse**

Cheffe du laboratoire de La Rochelle, FranceAgriMer

**Quelles sont les missions du laboratoire dans le secteur des céréales ?**

Chaque année, à la sortie des moissons, l'unité Grains et sucre de FranceAgriMer pilote une enquête nationale sur la qualité technologique et sanitaire des quatre principales céréales cultivées : blé tendre, blé dur, orge et maïs. Les services territoriaux réalisent les prélèvements auprès d'environ 900 sites stockeurs, selon un plan d'échantillonnages précis afin d'obtenir une représentativité des bassins de production. Le laboratoire de La Rochelle réalise alors 15 000 analyses en deux mois. Il est accrédité norme ISO/CEI 17025, système de management de la qualité.



Le laboratoire de La Rochelle



PHOTO :

Vue aérienne du Port Atlantique La Rochelle

### Quelles informations apportent ces 15 000 analyses ?

La qualité technologique, c'est la capacité de la matière première, le grain, à pouvoir être transformée pour une utilisation précise. Les caractéristiques attendues diffèrent selon les transformations industrielles. C'est donc une information essentielle pour établir les cahiers des charges entre les industries agroalimentaires et les collecteurs. Par ailleurs, l'unité Grains et sucre en fait une exploitation statistique et présente ces données au conseil spécialisé Grandes cultures. C'est une cartographie nationale de la qualité des céréales qui permet de répondre aux besoins des marchés et d'accompagner la filière française dans la promotion de ses produits en France et à l'international.

### Que permettent les analyses sanitaires ?

Le risque sanitaire est multifactoriel. Au stade de la récolte, il varie selon la géographie, la climatologie, les variétés, les techniques culturales. Au silo, les analyses permettent d'apprécier les aptitudes ainsi que les incidents de conservation, comme les toxines de stockage. Ces informations sont transmises à nos instances et à nos tutelles. Elles permettent par exemple, d'anticiper d'éventuelles contaminations émergentes ou de futures réglementations.



*Le laboratoire intervient aussi dans le secteur de la vigne, notamment pour les viroses de qualité de la vigne dans les campagnes de certification des bois.*

*Depuis 2018, il est Laboratoire national de référence (LNR) pour les viroses de qualité de la vigne.*

# PAC 2024 : les nouveaux programmes opérationnels

---

**L**a nouvelle Politique agricole commune (PAC) étend le domaine des programmes opérationnels, réservés jusqu'alors au secteur des fruits et légumes, à cinq nouveaux secteurs : les fourrages séchés, les oléoprotéagineux et légumes secs, l'horticulture, les veaux sous la mère Label Rouge et la cuniculture.



Un programme opérationnel (PO) est un projet pluriannuel de trois à sept ans, présenté par une organisation de producteurs qui souhaite mettre en oeuvre des actions conformes aux objectifs prévus dans le Plan stratégique national (PSN). Par exemple, l'adaptation au changement climatique, l'ajustement de l'offre à la demande, la promotion et commercialisation ou la mise en place de systèmes de traçabilité et de certification. Ces programmes sont cofinancés par les organisations de producteurs (OP) et par l'Union européenne à hauteur de 60 %, pendant les cinq premières années suivant leur reconnaissance, et 50 % au-delà.

## INTERVIEW

# Le dispositif a ouvert 16 programmes sur 3 filières en 2024

par  
**Thierry  
Dubois**

Chef de l'unité Apiculture  
et programmes  
opérationnels autres  
secteurs, FranceAgriMer



L'ENVELOPPE  
GLOBALE EST  
CROISSANTE  
ET DEVRAIT  
ATTEINDRE  
33 MILLIONS  
D'EUROS  
EN 2027.

## Qu'est-ce qui a permis d'étendre les programmes opérationnels à cinq nouveaux secteurs ?

La nouvelle PAC (2023-2027) a offert cette possibilité aux États membres : ouvrir le dispositif à de nouveaux secteurs. La France a choisi cinq filières. Le Plan stratégique national (PSN) a déterminé une enveloppe budgétaire pour chacune de ces filières sur toute la durée du plan (2024-2027).

## Comment ces programmes ont-ils été mis en place ?

Dans un premier temps, le ministère en charge de l'agriculture et les professionnels ont mené des travaux pour fixer les critères de reconnaissance que chaque organisation de producteurs se doit de respecter. Ces critères

sont adaptés aux spécificités de chaque filière et garantissent une activité minimale de l'organisation de producteurs (OP). Les équipes de FranceAgriMer ont organisé

des groupes de travail avec les professionnels pour déterminer les mesures éligibles ainsi que leurs modalités de mise en œuvre. Pour chaque filière, une décision officielle a été publiée.

### Quel est le bilan 2024 ?

16 programmes opérationnels (PO) débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ont été déposés et approuvés pour trois des secteurs choisis : trois en horticulture, quatre en fourrages séchés et neuf pour les veaux sous la mère Label Rouge, pour un montant d'aides prévisionnels de 9,8 millions d'euros. Les paiements débuteront en 2025.

12 nouveaux programmes opérationnels ont été déposés en janvier 2025 : deux pour les veaux sous la mère Label Rouge, sept pour la cuniculture et trois pour les oléoprotéagineux.

En deux ans, les cinq filières choisies par la France ont donc effectivement démarré dans ces nouveaux dispositifs PAC.

**L'Union européenne finance 60 %, pendant les cinq premières années.**

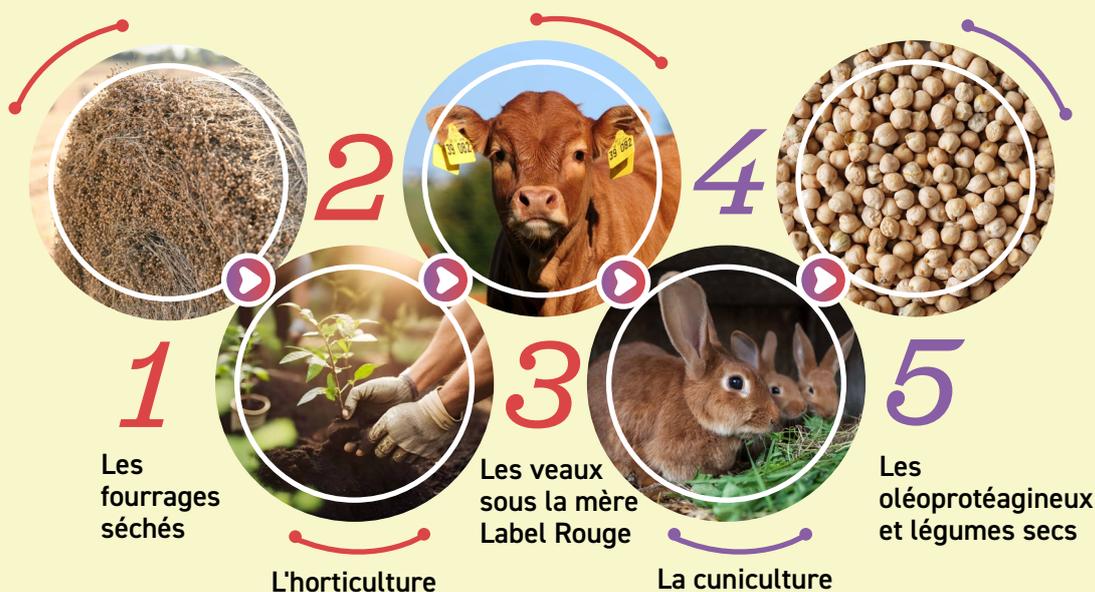
### LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS (OP)

*Cette notion est apparue dans la PAC pour encourager les agriculteurs à se regrouper et se structurer afin de mutualiser leurs moyens, de rééquilibrer les relations commerciales avec les acteurs économiques de l'aval, et de pérenniser ou mieux valoriser leur production.*

## LES 5 NOUVEAUX PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

OUVERTS EN 2024

OUVERTS EN 2025



# Les ressorts de la consommation hors domicile



## La restauration hors domicile

Elle représente environ un tiers des dépenses alimentaires des Français. Pour améliorer la connaissance de ce secteur qui compte une grande diversité d'acteurs, FranceAgriMer finance une étude approfondie dont les premiers résultats ont été obtenus en 2024.

INTERVIEW

# Un marché de 400 000 établissements encore peu connu

par Anissa Benallal

Unité Consommations et valorisations alimentaires, FranceAgriMer

## Pourquoi s'intéresser à la consommation hors domicile ?

C'est un marché méconnu, aux débouchés économiques importants et aux enjeux concurrentiels croissants.

L'évolution des pratiques et des attentes des consommateurs nous invite à créer de nouveaux outils pour mieux les analyser.

Dans cet objectif, nous avons lancé une étude multifilières et pluriannuelle, réalisée par le cabinet Gira-Circana. Elle vise à comprendre le marché dans son ensemble (avec des données actualisées sur une base commune), tout en explorant des filières spécifiques à partir d'une nomenclature fine de produits.

FranceAgriMer pilote l'étude, assure l'interface avec les organisations professionnelles et autres membres du comité de pilotage, apporte une expertise technique et méthodologique, valorise et diffuse les résultats.

## Quels sont les premiers résultats ?

Les premières estimations portent sur les années 2021-2023. En 2023, le chiffre d'affaires



des 400 000 établissements qui composent la consommation hors domicile est estimé à près de 100 milliards d'euros, pour 7 milliards de repas servis.

Deux focus filières, viandes et fruits et légumes, apportent des éclairages plus spécifiques. Les achats de viandes de la restauration collective et commerciale sont estimés à environ 5 milliards d'euros en 2022 et ceux de fruits et légumes à 4 milliards en 2023.



**7 POUR EN SAVOIR PLUS**  
*Étude sur la consommation hors domicile en France : cadrage du marché et focus sur les viandes et fruits et légumes.*  
Collection Les études, 74 pages, avril 2025

## Restauration collective De nouveaux indicateurs pour les marchés publics

La période de forte inflation de 2022 et 2023 a révélé combien il est difficile pour les opérateurs de piloter des marchés publics de restauration collective. En effet, des fluctuations de prix peuvent survenir en cours de marchés en raison de facteurs saisonniers, météorologiques ou économiques.

Aussi, le Conseil national de la restauration collective (CNRC) a inscrit dans son cycle de travail 2024-2028 la création de nouveaux indicateurs plus précis et adaptés. Le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) est chargé de la mise en place de ces nouveaux indicateurs.



**Les indices INSEE utilisés jusqu'à présent pour plusieurs familles de produits ont révélé des limites face aux variations de prix. Pour élaborer de nouveaux indicateurs plus réactifs, le Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) a travaillé en étroite collaboration avec les principaux fournisseurs de produits d'épicerie et de charcuterie traiteur, ainsi qu'avec leurs représentants et des acheteurs publics. Nous avons identifié un panel d'entreprises représentatives qui se sont engagées à répondre mensuellement à nos enquêtes de prix. Ensuite, nous avons défini une liste de produits représentative de l'offre pour le secteur de la restauration collective publique, en établissant des spécifications techniques précises pour chaque produit. Les informations de prix mensuels ont été collectées tout au long de l'année 2024, ce qui nous a permis de construire une méthodologie de traitement des données validée par les représentants professionnels des grossistes et des acheteurs publics. »**



### **PROPOS D'ALEXANDRA FAUGÈRE,**

Cheffe de l'unité Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM),  
FranceAgriMer

“

NOTRE  
OBJECTIF ?  
ÉLABORER DE  
NOUVEAUX  
INDICATEURS  
PLUS  
RÉACTIFS.

### LES NOUVEAUX INDICATEURS

permettent d'actualiser ou d'ajuster les prix de cession des produits livrés dans le cadre de marchés publics

#### POUR LES ACTEURS PUBLICS



#### POUR LES FOURNISSEURS



### INTERVIEW PARTENAIRES

#### Ces nouveaux indicateurs modifient-ils votre activité ?

Comme fournisseur de denrées alimentaires aux acheteurs publics, nous sommes directement concernés par la précision et la réactivité des outils de révision des prix.

Les indices INSEE ne reflétaient pas toujours les réalités du marché, ce qui compliquait la gestion de nos contrats. Avec ces nouveaux indicateurs RNM, basés sur les tarifs de base de vente pratiqués par les opérateurs, nous aurons une base plus fiable pour gérer les variations de prix dues aux saisons, à la météorologie, aux rendements et aux cours mondiaux.

#### Pourquoi est-ce une avancée ?

Les acheteurs publics bénéficieront d'une meilleure prévisibilité et d'une plus grande stabilité dans la gestion de leurs budgets. Ils pourront anticiper les variations de prix et ajuster leurs contrats en conséquence (en particulier en intégrant des fréquences de révisions adaptées sur les produits agricoles). Nous avons déjà commencé à sensibiliser nos équipes et nos clients aux nouveaux indicateurs. Au final cela se traduira par une optimisation des coûts pour les opérateurs publics et une meilleure qualité des denrées alimentaires fournies.



par Eric  
Juttin

Directeur  
Marchés publics,  
Groupe Pomona

PARTIE N°4

# L'appui aux filières à l'international

---

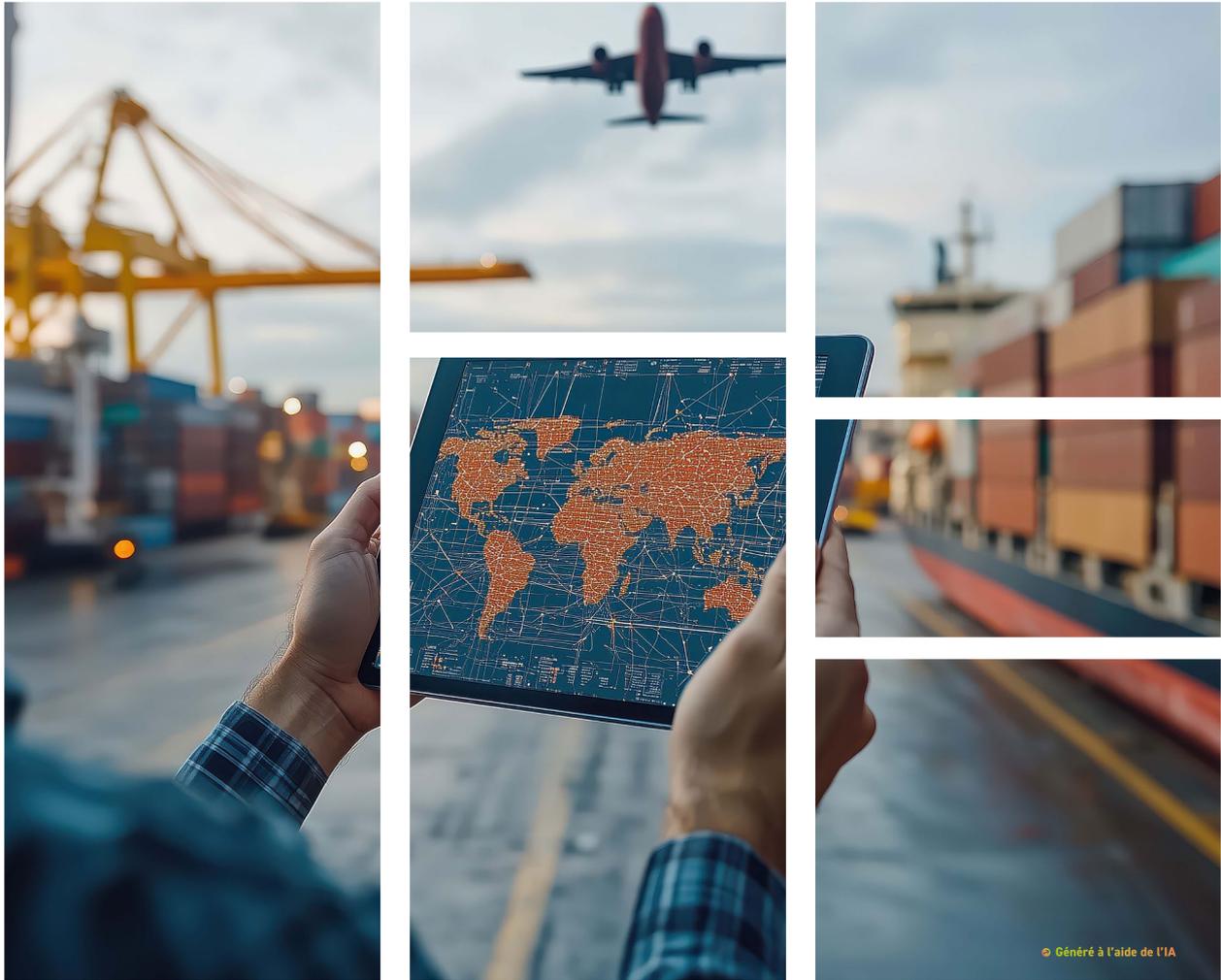
La mission de dialogue de FranceAgriMer avec les filières agricoles comporte une composante internationale, qui s'inscrit dans le plan stratégique du ministère en charge de l'agriculture pour le développement des exportations et de l'internationalisation des entreprises.

La Mission des affaires européennes et internationales a pour objectif de renforcer le positionnement des filières agricoles françaises sur les marchés étrangers et de valoriser leurs savoir-faire dans le cadre d'actions de coopération internationale.

Partie

N°4





# Informier sur les marchés à l'export

**L**a Mission des affaires européennes et internationales (MAEI) est aux côtés des entreprises pour leur faciliter l'accès aux marchés internationaux, avec notamment la publication de chiffres-clés et d'études ciblées.

## Le Panorama des échanges commerciaux

Chaque année, est diffusé un panorama des échanges commerciaux entre la France et une dizaine de pays. L'objectif est de donner aux professionnels une vue rapide et claire des grandes tendances et des chiffres-clés du secteur agroalimentaire pour chacun de ces pays. C'est une introduction destinée à être enrichie par des analyses spécifiques pour identifier les opportunités d'échanges commerciaux à l'export.

INTERVIEW PARTENAIRES

# Identifier des opportunités de marchés



LE PANORAMA PERMET DE REPÉRER LES TENDANCES DE CONSOMMATION À L'ÉTRANGER.

**Vous avez contribué au Panorama pour la partie sur les échanges commerciaux entre la France et le Japon. Quel intérêt voyez-vous à cet exercice ?**

Ce Panorama permet de faire le tour en quelques minutes des principaux ordres de grandeur et tendances agricoles et agroalimentaires sur un pays donné. Il apporte un niveau de détail suffisant pour être utilisé comme support lors d'échanges avec les professionnels, tout en restant accessible pour un lecteur non spécialiste. Il me sert de base de présentation lors de nombreuses rencontres : clubs agro, accueil de délégations, interventions lors de séminaires.

**Comment les filières peuvent-elles s'emparer de ces informations ?**

Le Panorama est un point de départ qui a vocation à être enrichi par l'analyse des filières sur leurs segments de marché respectifs. Il peut faciliter l'identification des tendances et opportunités sur les principaux marchés, avant d'engager, par exemple, des travaux plus approfondis sur les secteurs les plus porteurs.



par Jérôme Perdreau

Conseiller aux affaires agricoles à l'ambassade de France à Tokyo



**POUR CONSULTER LE PANORAMA 2024**

Le Panorama 2024 propose les données 2023 pour 13 pays : Allemagne, Arabie saoudite, Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, Espagne, États-Unis, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni et Singapour

## Importations et exportations de fruits et légumes frais : un bilan sur 20 ans

**L**a France est le 3<sup>e</sup> pays producteur de légumes frais et le 5<sup>e</sup> producteur de fruits frais en Europe. Pour autant, la balance commerciale globale de la France en fruits et légumes est déficitaire depuis plusieurs années.

Un constat très global qui cache une diversité de situations spécifiques. Pour éclairer les échanges commerciaux de ce secteur, FranceAgriMer a publié une étude inédite, qui couvre une période longue, 2003 – 2023, fondée sur l'analyse des données d'importations et d'exportations en fruits et légumes frais de la France.



### POUR EN SAVOIR PLUS

*Bilan des importations et des exportations françaises de fruits et légumes frais : une vision sur 20 ans*  
Collection Les études,  
42 pages, décembre 2024

INTERVIEW

# Une étude pour comprendre les tendances de fond



AVEC L'ENJEU DE  
LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE,  
NOUS AVONS VOULU  
APPORTER  
UNE ANALYSE  
APPROFONDIE  
ET STRUCTURELLE  
DES ÉVOLUTIONS  
DES FLUX  
D'IMPORT ET D'EXPORT  
DE FRUITS ET  
LÉGUMES FRAIS.



par **Pauline Cuenin**

Chargée d'études, direction des Marchés,  
études et prospective, FranceAgriMer

### **Pourquoi établir un bilan sur 20 ans ?**

En tant que chargée d'études économiques fruits et légumes, j'analyse les données de commerce extérieur pour le suivi de la conjoncture, essentiellement centrées sur un temps court. Il me semblait important d'avoir une vision à plus long terme pour comprendre les tendances de fond des flux d'import-export. De plus, le thème de la souveraineté alimentaire a gagné en importance depuis quelques années, avec en particulier un plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes lancé début 2023 par le ministère en charge de l'agriculture.

### **Quels sont les principaux enseignements ?**

Ils sont nombreux. À titre d'exemple, sur le marché des légumes frais, les exportations françaises ont augmenté de 26 %, mais on constate que les importations ont progressé dans une proportion similaire de 28 % entre 2003 et 2023. On remarque également que les importations françaises en provenance du Maroc ont plus que doublé en 20 ans (+111 %), dont les 3/4 des volumes sont des tomates.

### **Quelle suite donner à cette étude ?**

Il serait intéressant de reconduire ce travail en 2030, avec un focus spécifique sur l'évolution des flux d'import-export entre 2023 et 2030, en relation avec le lancement du plan de souveraineté fruits et légumes de 2023 dont les objectifs sont à l'horizon 2030.

# Renforcer les filières à l'export



**PHOTO :**

*Exportation de cochons reproducteurs en provenance d'éleveurs de l'ouest de la France.*

## Les enjeux sanitaires et phytosanitaires à l'export



Interface entre les filières exportatrices et les directions du ministère en charge de l'agriculture, l'unité Appui aux exportateurs établit la feuille de route des priorités sanitaires et phytosanitaires (SPS) à l'exportation, en favorisant la concertation entre les acteurs.

Les exigences des pays tiers sont fortes, et, de surcroît, ont tendance à se complexifier.

Par ailleurs, l'apparition de foyers de maladies animales ou végétales entraîne des perturbations sur les flux commerciaux mondiaux.

Les agents de l'unité, spécialisés par filière, apportent leur concours pour ouvrir des marchés, mais aussi pour les maintenir et les faciliter.

## INTERVIEW PARTENAIRES



par Anne  
Richard

Directrice INAPORC

### Quel bilan tirez-vous de l'année 2024 ?

2024 a été une année difficile, avec un résultat en baisse de 4 % sur l'export. Elle a été marquée notamment par l'action anti-dumping entreprise par la Chine. Néanmoins, la filière a également obtenu quelques succès, avec par exemple l'extension du marché aux abats digestifs de porc et autres coproduits. Sont également à noter l'arrivée des premiers containers de viande de porc congelée en Australie, le renouvellement des agréments de six établissements vers la Malaisie, et l'avancée des travaux sur les accords de zonage relatifs à la fièvre porcine africaine (Chine, Japon).

### Comment travaillez-vous avec les pouvoirs publics ?

Les avancées que nous remportons sont permises par le travail conjoint mené par la filière et la « team export » constituée de l'unité Appui aux exportateurs (FranceAgriMer), du Bureau des exportations vers les pays tiers (Direction générale de l'alimentation - DGAL) et du réseau des conseillers aux affaires agricoles (ambassades de France). Je tiens à mentionner en particulier l'aide qu'Élisabeth Descamps, référente "animal" de l'unité Appui aux exportateurs, nous apporte sur le terrain lors des audits, ainsi que pour l'analyse des certificats sanitaires.

La fluidité des échanges entre FranceAgriMer et la DGAL, le dévouement et le dynamisme des conseillers agricoles en ambassades sont autant d'atouts qui permettent de faire évoluer les dossiers. Enfin, FranceAgriMer nous apporte un soutien financier grâce aux subventions octroyées sur les actions techniques mises en œuvre sur nos marchés cibles.

### INAPORC

*Rassemblant tous les métiers de la filière porcine française, INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Anne Richard, sa directrice depuis 2021, œuvre au développement des relations interprofessionnelles, à la construction d'une stratégie commune et à sa promotion. Elle est en relation avec les pouvoirs publics et notamment avec l'unité Appui aux exportateurs de FranceAgriMer.*

## FORMER LES PROFESSIONNELS AUX DISPOSITIFS EXPORT

*L'unité Appui aux exportateurs contribue au renforcement des compétences des professionnels, sur les conditions d'accès aux marchés des pays tiers. Elle accompagne les entreprises depuis l'agrément des établissements jusqu'à la délivrance des « certificats SPS » et, tout au long de l'année, elle communique et informe les professionnels via :*

- ▶ la newsletter de la Commission thématique interfilières (CTI) internationale,
- ▶ le portail Expadon2, portail d'information et plateforme de gestion des obligations sanitaires et phytosanitaires (SPS),
- ▶ des webinaires organisés sur les différentes thématiques SPS à l'export,
- ▶ la séquence « processus agrément à l'export » lors des Journées Export Agro, organisées conjointement par Business France et le ministère en charge de l'agriculture.



par **Christine Fortin**

Directrice Projets Relations institutionnelles et partenariats, Business France

### Que proposent les Journées Export Agro ?

Avec 12 webinaires animés autour des problématiques de l'export et des spécificités des marchés internationaux, c'est un événement majeur pour les filières françaises. En 2024, les séquences ont rassemblé près de 1 000 inscrits dont 70 % d'entreprises, des inscriptions qui ont représenté une belle progression par rapport à l'année précédente. Pour mener à bien un tel événement, dès le mois de janvier, nous organisons un comité de pilotage hebdomadaire

rassemblant nos partenaires, dont FranceAgriMer, l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA), Hopscotch Season, la Chambre de commerce et d'industrie d'Île-de-France et la Fédération des sociétés privées dédiées au développement international des entreprises (OSCI).

### La séquence « processus agréments à l'export » est très attendue ?

Cette séquence est animée par l'unité Appui aux exportateurs depuis 2023, dans le cadre de sa mission d'accompagnement des filières à l'export. Elle détaille les exigences des pays tiers en matière d'agrément et donne quelques conseils pour mener à bien la constitution des dossiers. Les témoignages du Syndicat national des accouveurs (SNA) et des Salaisons et

conserves du Rouergue (SACOR) ont apporté une illustration pratique du processus.



**AVEC 188 INSCRITS EN 2024, CETTE SESSION S'EST HISSÉE DANS LE TOP 3 DES SÉQUENCES QUI ONT RECUEILLI LE PLUS D'INSCRIPTIONS !**



# La coopération internationale

**F**ranceAgriMer met en œuvre des projets de coopération internationale institutionnelle (jumelages, assistances techniques) et soutient les actions des professionnels sur tous les continents.

En 2024, la communication a été renforcée afin de mieux mobiliser l'expertise publique et privée dans le cadre de ces projets.



## INTERVIEW

# L'importance de communiquer sur nos actions

## Quel est le rôle de FranceAgriMer dans la coopération internationale ?

Notre objectif est de promouvoir le modèle agricole et alimentaire français et de valoriser l'expertise institutionnelle à l'international. C'est pourquoi nous agissons dans les champs de compétence du

ministère en charge de l'agriculture et en déclinaison de sa stratégie internationale.

## Comment valoriser cette mission ?

FranceAgriMer a créé en 2019 une instance composée de représentants des ministères, des interprofessions

et des structures rattachées au ministère en charge de l'agriculture ou exerçant des actions internationales : le Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle (CADCI) dont les objectifs sont de partager les actions de coopération conduites ainsi que leurs perspectives. Par ailleurs, un réseau d'experts de la coopération internationale de FranceAgriMer (RECIF) a été créé en 2024. Il permet de communiquer sur nos projets en cours et de diffuser des demandes d'appel à experts.

par Estelle Bitan-Crespi

Cheffe de l'unité Commission internationale et politique agricole commune, FranceAgriMer

# Focus

## ► AU MONTÉNÉGRRO, UN JUMELAGE EUROPÉEN

*En 2024, la France a remporté un jumelage au Monténégro, d'une durée de deux ans et demi, en consortium avec l'Autriche, la Hongrie et la Slovaquie. L'objectif est de renforcer les capacités des agents du ministère monténégrin en charge de l'agriculture pour la mise en œuvre de la Politique agricole commune (PAC), en l'alignant progressivement sur les normes de l'Union européenne.*

*Au sein de la Mission des affaires européennes et internationales de FranceAgriMer, Krisztina Albert est chargée de la coordination des experts français et de la bonne mise en œuvre des missions qui sont détaillées dans le programme de travail établi avec les pays partenaires.*

### LES 3 AXES DE CE JUMELAGE :

- le règlement de l'organisation commune des marchés (OCM),
- la mise en œuvre du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) et d'autres lignes directrices communautaires corrélées,
- la mise en place d'une agence de paiement.

Partie

N°5



PARTIE N°5

# La gouvernance

---

FranceAgriMer a la mission d'assurer la concertation entre les filières et les pouvoirs publics. À cette fin, l'Établissement dispose d'une gouvernance originale dans le paysage des établissements publics : une large place est faite aux organisations professionnelles afin de permettre aux filières de relever les défis et les enjeux de la transition écologique et de la souveraineté alimentaire.

# Les présidents et vice- président(e)s des instances

# L'

organisation de FranceAgriMer s'est adaptée aux évolutions institutionnelles et a profondément évolué en 2019.

Les instances de FranceAgriMer ont été renouvelées en 2024 pour une nouvelle mandature de cinq ans.

# ▶ La gouvernance

**s'appuie sur :**

01 \_\_\_\_\_

## **Un conseil d'orientation permanent**

▶ ayant pour mission de débattre des sujets stratégiques déterminants pour les secteurs agricole, agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture et nécessitant de proposer des orientations pour les travaux de l'Établissement. Il appuie le conseil d'administration pour le pilotage stratégique de l'Établissement, il pilote le travail des conseils spécialisés et des commissions thématiques.

02 \_\_\_\_\_

## **Un conseil d'administration**

▶ opérationnel, qui débat notamment des questions budgétaires pour l'Établissement ainsi que des orientations stratégiques dans le respect des orientations des politiques publiques définies par l'État.

03 \_\_\_\_\_

## **Des commissions thématiques interfilières**

▶ qui sont chargées d'informer les pouvoirs publics et les filières sur les évolutions économiques structurelles, par une concertation interfilières associant notamment les représentants des filières et des pouvoirs publics.

04 \_\_\_\_\_

## **Des conseils spécialisés par filières**

▶ chargés de suivre et d'analyser l'évolution de la situation des marchés, de participer à l'orientation des productions et à l'organisation des filières. Ils assurent le suivi des dispositifs d'appui publics et proposent des dispositifs relatifs à leurs filières. Ils émettent des avis sur les évolutions de politiques publiques affectant spécifiquement leur secteur et informent les acteurs des filières en fournissant des analyses.

# Les présidents et vice-président(e)s

## CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEIL D'ORIENTATION PERMANENT



**Franck Sander**

**Président**

Exploitant agricole, il a repris l'exploitation agricole familiale de blé, maïs, betteraves et houblon en 2001. Il se consacre également à la production d'énergie : photovoltaïque et méthanisation. Il est également président de la Confédération générale des planteurs de betteraves, vice-président de la FNSEA, président de la FDSEA Bas-Rhin, vice-président de la coopérative Comptoir agricole.



FRANCEAGRIMER  
DISPOSE D'UNE  
GOUVERNANCE  
ORIGINALE DANS  
LE PAYSAGE DES  
ÉTABLISSEMENTS  
PUBLICS QUI FAIT  
UNE LARGE  
PLACE AUX  
ORGANISATIONS  
PROFESSIONNELLES.

## COMMISSION THÉMATIQUE INTERFILIÈRES BIOÉCONOMIE



**Christophe Rupp-Dahlem**

**Président**

Expert en bioéconomie, il est directeur des affaires publiques du groupe Roquette depuis 2015.

Il est également président de l'Institut Carnot 3BCAR de l'INRAE, membre de Comité stratégique de filières alimentation en charge des bioproductions, à la tête depuis 2020 du pôle IAR (Industrie et agro-ressources).



**Dominique Kieffer**

**Vice-président**

Il est directeur des affaires publiques de Dalkia – filiale du Groupe EDF spécialisée dans les services d'efficacité énergétique et la décarbonation de la chaleur. Il est par ailleurs co-président de la Commission bioénergies de la Fédération des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement, membre du bureau de la Commission bois énergie du Syndicat des énergies renouvelables et administrateur du Comité interprofessionnel du bois Energie (CIBE).

## COMMISSION THÉMATIQUE INTERFILIÈRES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES



**Jean-Luc Chauvel**

**Président**

Il est éleveur ovin en Haute-Loire, essentiellement en race Bizet. Il a occupé de nombreuses fonctions de responsabilité dans le dispositif génétique des ruminants (présidences de Races de France, de France Génétique Élevage, cofondateur du Collectif des races locales de massifs -Coram), qui en font un acteur reconnu du secteur.



**Louis Perrault**

**Vice-président**

Il est issu d'une lignée de sélectionneurs de volailles spécialisés dans les souches de poulet à croissance lente. Il a été directeur général du sélectionneur Sasso et président du Syndicat national des accoueurs. Il est très impliqué dans la coopération pour le développement de l'aviculture africaine.

COMMISSION THÉMATIQUE INTERFILIÈRES INTERNATIONALE



Jean-François Loiseau  
**Président**

Fin 2024, il a quitté la présidence d'Intercéréales et est devenu président de l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA).  
Président de la coopérative Axéréal, de l'Association nationale de la meunerie française (ANMF).



David Le Manour  
**Vice-président**

Il est dirigeant dans le secteur agroalimentaire, spécialisé dans les gestion de business Units, et expert en développement de filières Label Rouge et bio, commerce internationale et transformation industrielle.  
Membre du bureau et conseil d'administration de la Fédération des Industries Avicoles (FIA), du Comité Interprofessionnel de la Pintade et du Syndicat National des Labels Avicoles (SYNALAF).

CONSEIL SPÉCIALISÉ VIN ET CIDRE



Jérôme Despey  
**Président**

Il est agriculteur depuis 1986 en reprise familiale, dans l'Hérault, où il cultive de la vigne et du blé dur. Il est 1<sup>er</sup> vice-président de la FNSEA, président du CENECA et de la chambre d'agriculture de l'Hérault.



CONSEIL SPÉCIALISÉ GRANDES CULTURES



Benoît Pietrement  
**Président**

Il est exploitant agricole en polyculture dans la Marne : blé, orge, féveroles, maïs, betteraves sucrières. Il est par ailleurs président d'Intercéréales, président de la coopérative NOVAGRAIN, vice-président de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales.



Antoine Henrion  
**Vice-président**

Il est exploitant agricole en polyculture et en agriculture biologique en Moselle (blé, orge, triticale, féveroles, tournesol, lin oléagineux, lentilles, avoines, trèfles semences, luzerne, soja et sarrasin). Il est également vice-président de la Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux et administrateur de Terres Univia.



Camille Masson  
**Vice-président**

Président de l'interprofession des vins de Loire (Interloire) depuis décembre 2023, il est également président de l'Union des maisons et des marques de vins de Loire depuis novembre 2022 et vice-président du Comité national des interprofessions des vins à appellation d'origine et à indication géographique.

### CONSEIL SPÉCIALISÉ PRODUCTION VÉGÉTALES SPÉCIALES



**Mikaël Mercier**  
**Président**

Il a repris l'exploitation familiale en 2004 (camélias, pittosporum, choisya, ceanothe, vivaces, graminées, succulentes, fougères arborescentes, rosiers, photinia, skimmia, cotoneaster, salix). Il est également administrateur de VALHOR, membre du bureau d'Excellence végétale depuis 2024, membre du bureau de la coopérative Kerisnel, et président de la Maison familiale rurale Plabennec / Ploudaniel.



**Alain Aubanel**  
**Vice-président**

Il est producteur et distillateur de lavandes et lavandins sur la ferme familiale, et co-gérant de la Distillerie des 4 Vallées. Il est membre du bureau de la FDSEA de la Drôme, président de la Fédération des producteurs de plantes à parfums de la Drôme et de l'Ardèche et de PPAM de France, président du Comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises, président du groupement d'employeur Agri-emploi et responsable professionnel de la filière PPAM à la chambre d'agriculture de la Drôme.

### CONSEIL SPÉCIALISÉ PRODUITS DE LA MER ET DE L'AQUACULTURE



**José Jouneau**  
**Président**

Après une longue expérience de marin pêcheur, il est président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire depuis 2010. Il est également président de l'association Loire Océan Filière Pêche, membre du Conseil économique social environnemental régional des Pays de la Loire et vice-président de la caisse atlantique du Crédit maritime.



**Maialen Berterreche**  
**Vice-présidente**

Elle est piscicultrice, directrice des piscicultures d'ISPEGUY. Elle est également présidente de la Fédération française d'aquaculture, vice-présidente du Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture et vice-présidente de la Fédération européenne des producteurs aquaculteurs).

### CONSEIL SPÉCIALISÉ VIANDES BLANCHES



**François Valy**  
**Président**

Il est éleveur de porcs en exploitation familiale depuis 1992 dans le Morbihan. Il est par ailleurs président de la Fédération nationale porcine depuis 2020, vice-président d'INAPORC, administrateur d'Uniporc, du Comité régional porcin de Bretagne et de Marché du porc français.



**Jean-Christophe Parisse**  
**Vice-président**

Expert industriel et amont du pôle volaille chez LDC Groupe, il a passé plus de 30 ans au sein de la filière volaille française, et dispose d'une expertise sur l'ensemble des maillons de la filière volaille de chair, de la sélection jusqu'à la commercialisation. Il est par ailleurs membre de la Fédération des industries avicoles, de la commission technique ANVOL et de celle du Syndicat national des labels avicoles de France, ainsi qu'administrateur de l'ITAVI.

◊ CONSEIL SPÉCIALISÉ RUMINANTS



**Yohann Barbe**  
**Président**

Il est installé depuis 2003 en polyculture-élevage dans les Vosges, sur une exploitation familiale produisant du lait, de la viande et des céréales avec un troupeau de 130 vaches laitières. Il est président de l'Union des producteurs de lait des Vosges, porte-parole de la FNSEA, président de la Fédération nationale des producteurs laitiers, vice-président du CNIEL au titre du collège producteurs.



**Bruno Colin**  
**Vice-président**

Il est éleveur de bovins laitiers et viandes. Vice-président de la Coopérative Agricole de Lorraine, il est également président de la section bovine de La Coopération Agricole et vice-président de l'Interprofession nationale du bétail et des viandes (INTERBEV).



LA NOUVELLE GOUVERNANCE PERMET AUX FILIÈRES DE S'ORGANISER POUR RELEVER LES DÉFIS DE LA TRANSITION CLIMATIQUE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.

◊ CONSEIL SPÉCIALISÉ FRUITS ET LÉGUMES - POMMES DE TERRES



**Aurélien Soubeyrand**  
**Président**

Il est producteur de fruits en Ardèche (châtaignes AOP d'Ardèche, cerises, pommes et fraises), en reprise de l'entreprise familiale en arboriculture. Il est également président de la Fédération départementale des producteurs de fruits et administrateur national des Jeunes agriculteurs.



**Christel Teyssedre**  
**Vice-présidente**

Primeur en magasin et sur les marchés de plein vent dans le Lot, elle est présidente de Saveurs Commerce (ex-UNFD) depuis mars 2012. Elle est également présidente adjointe du conseil exécutif de la Confédération générale de l'alimentation en détail et présidente d'Aprifel.

## INTERVIEW

# L'horticulture au coeur de la transition climatique

## Mikaël Mercier, vous assurez la présidence du conseil spécialisé Productions végétales spéciales, quel est le rôle de ce conseil ?

Le conseil spécialisé Productions végétales spéciales concerne les filières horticoles, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, houblon et tabac. C'est un lieu d'échange et de concertation entre les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs de ces filières, de l'amont à l'aval. Son rôle est d'analyser la situation et l'évolution des marchés, d'anticiper les crises et de les caractériser, de participer à la politique d'orientation des productions et d'organisation des filières en suivant et en proposant des dispositifs d'appui publics, d'émettre des avis sur les évolutions de politiques publiques et d'informer les acteurs des filières en fournissant des analyses.

## Qu'est-ce qui caractérise les productions végétales spéciales ?

Les productions végétales spéciales comptent plus de 100 000 espèces végétales différentes, utilisées dans les secteurs de l'alimentation, de la santé, de la beauté, de l'environnement, du cadre de vie, etc. Si leurs surfaces de production de 101 000 hectares restent modestes au regard des autres filières agricoles, elles ne restent pas moins essentielles à la vie, les records de consommation des produits issus de ces filières pendant les années de crise COVID le démontrent.

## Vous êtes vous-même horticulteur. Que pouvez-vous nous dire de l'horticulture française ?

La filière horticole française compte, de l'amont à l'aval, 46 000 entreprises créatrices de 202 000 emplois et qui génèrent 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires. C'est une filière longue qui comprend, au-delà de la production et de la distribution (fleuristes, jardinerie, grossistes, LISA), les activités de service (paysage). L'horticulture est un secteur d'avenir qui est porteur de solutions pour le verdissement des villes et l'adaptation au changement climatique. Le végétal améliore en effet la qualité de l'air, réduit les îlots de chaleur en diminuant les températures localement, offre des solutions de gestion des eaux pluviales et maintient, voire accroît, la biodiversité.

## Au niveau des flux internationaux, comment se positionne l'horticulture française ?

Avec 12 % de la valeur de la production dans l'UE 27, la France est le 5<sup>e</sup> pays producteur de fleurs et plantes après les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. La production de jeunes plants est un secteur qui s'exporte tout particulièrement. Néanmoins, le marché horticole français attire les concurrents étrangers et la balance commerciale est très déficitaire (-980 M€), ce qui fragilise le tissu productif français. La filière s'organise donc pour mieux se structurer et augmenter sa résilience.



LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES SPÉCIALES CONSTITUENT UN Puits DE RESSOURCES GÉNÉTIQUES AUX MULTIPLES USAGES.



par Mikaël  
Mercier

Président du conseil  
spécialisé Productions  
végétales spéciales,  
FranceAgriMer

# La Mission Filières

**E**xperts dans leur domaine d'intervention, les huit délégués filières assument un rôle d'interface entre les professionnels, les pouvoirs publics et l'Établissement. Ils animent les conseils spécialisés, recueillent les informations conjoncturelles portées par les professionnels et élaborent des propositions d'actions de soutien. Enfin, ils transmettent ces orientations afin qu'elles soient mises en œuvre par les services concernés de FranceAgriMer et vérifient l'application des programmes nationaux dans les régions.

## ► LES 8 DÉLÉGUÉS FILIÈRES



Sonia Stimmer  
**Déléguée Plantes à parfum,  
aromatiques et médicinales  
et horticulture**

*Ils coordonnent et animent les instances et les concertations.*



Jean Chibon  
**Délégué  
Pêche et aquaculture**



Franck Da Ros  
**Délégué  
Fruits et légumes**



Ygor Gibelind  
**Délégué  
Vin et cidre**



Christine Moulliet  
**Déléguée  
Pépinière et statistiques  
vitivinicoles**



Marie-Agnès Oberti  
**Déléguée  
Grandes cultures  
et apiculture**



Thomas Pavie  
**Délégué  
Génétique animale  
et lait**



Maryse Saboulard  
**Déléguée  
Viandes et œufs**

## INTERVIEW

de  
Marie-Agnès  
Oberti

Déléguée filière Grandes cultures et apiculture, FranceAgriMer



**D**u 5 au 6 décembre 2024, la 64<sup>e</sup> Bourse de commerce européenne des grains s'est tenue à Paris, dans l'enceinte prestigieuse du Grand Palais. Cet événement de portée mondiale est le rendez-vous incontournable de l'ensemble des acteurs des filières céréalières et des oléoprotéagineux. Organisé par Agro Paris Bourse, cet événement a réuni 4 500 participants du monde entier et 130 exposants. Il s'agit d'un record de participation pour un salon qui n'avait plus été organisé en France depuis 10 ans. En tant qu'exposant, l'Établissement a pu expliquer son rôle dans la connaissance des marchés.

### Pourquoi participer à la Bourse de commerce européenne des grains 2025 ?

Tout est parti de l'invitation que Beaudoin Delforges, président d'Agro Paris Bourse, a faite à la Direction de FranceAgriMer à l'occasion d'un conseil spécialisé Grandes cultures, dont il est membre. Il nous a semblé évident que FranceAgriMer devait être présent en tant qu'acteur majeur dans la connaissance des marchés internationaux des grains. Nous avons d'ailleurs pu vérifier durant ces deux jours que nous étions suivis par beaucoup d'acteurs de marché à l'étranger et que nos données sont très largement consultées.

### Quelles missions de FranceAgriMer ont pu être mises en avant à cette occasion ?

FranceAgriMer est un acteur public incontournable de par son expertise sur les marchés. Sur notre stand, nous avons ainsi échangé avec d'autres experts internationaux, fait la promotion de nos publications mais également accueilli des représentants de ministères en charge de l'agriculture de différents pays. Ces rencontres sont très importantes pour maintenir le lien avec notre écosystème, nourrir toujours plus notre expertise et répondre au mieux aux attentes de nos usagers.

### Quels sont les éléments saillants que vous retenir de cette 64<sup>e</sup> édition ?

J'en retiens la grande diversité des acteurs présents, issus de 70 pays différents, allant d'associations professionnelles à des sociétés de négoce international en passant par des coopératives, des certificateurs ou des sociétés d'informations économiques. La Bourse est un moment privilégié pour que les acteurs se rencontrent. On échange, on débat sur les évolutions de marché et sur l'actualité et ainsi, on renforce les liens de confiance qui rejaillissent ensuite sur les relations d'affaires. Je retiens également la conférence passionnante sur le changement climatique au cours de laquelle Heidi Sevestre, glaciologue, et Jean-Louis Étienne, médecin et explorateur français, ont fait part de leur expérience des effets des bouleversements du climat sur notre environnement. Ils ont pu échanger avec des représentants professionnels engagés dans la décarbonation.



**PHOTO :**

*Le conseil spécialisé Pêche et aquaculture de FranceAgriMer du 29 avril 2025. Instance d'échanges et de concertation entre les représentants professionnels des filières pêche et aquaculture et les pouvoirs publics, ce conseil s'est réuni sous la présidence de José Jouneau et la vice-présidence de Maïalen Berterreche.*

## ➔ L'unité Suivi des conseils

**P**etite équipe de quatre agents pilotée par Isabelle Laporte, l'unité Suivi des conseils est rattachée à la Mission Filières, et travaille en lien étroit avec les délégués filières.

L'unité s'assure de la bonne organisation des différentes instances de l'Établissement :

- ▶ conseil d'orientation (CO),
- ▶ commissions thématiques interfilières (CTI),
- ▶ conseils spécialisés (CS).

Elle assure également le secrétariat de la commission Ecolabel pêche durable, des comités sectoriels (apicole, bois et plants) et des divers groupes de travail qui émanent des instances (méthanisation, biocarburants, produits biosourcés, co-produits animaux, aval, cidre, etc).

L'unité apporte également un soutien organisationnel pour les réunions de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, de la CTI internationale, les réunions du Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle (CADCI) et les comités exports sanitaires et

phytosanitaires (SPS), ainsi que pour les rencontres régionales grandes cultures qui se tiennent annuellement.

En lien avec les huit délégués filières, l'unité leur apporte son appui technique dans la réalisation de leur mission et assure le secrétariat de la mission, (envoi des convocations, des consultations électroniques, gestion logistique des réunions, diffusion des dossiers, etc.).

En première ligne lors du changement de mandature des instances en 2024, l'unité s'est particulièrement investie dans le renouvellement et l'accompagnement des professionnels élus et dans les réunions d'installation des nouvelles instances, échelonnées tout au long de l'année. L'unité a effectué en outre une veille juridique quotidienne sur le Journal officiel pour assurer le suivi des nominations.



**ISABELLE LAPORTE :**  
Cheffe d'unité Suivi des conseils,  
FranceAgriMer

### LES CHIFFRES-CLÉS 2024

**+ de 123**

RÉUNIONS  
(EN PRÉSENTIEL OU EN  
VISIOCONFÉRENCE).

**29**

CONSULTATIONS  
ÉLECTRONIQUES  
ORGANISÉES POUR LES  
CONSEILS SPÉCIALISÉS  
ET LA CTI RESSOURCES  
ZOOGÉNÉTIQUES.

# Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2024-2028



**POUR EN SAVOIR PLUS**

COP 2024-2028 de  
FranceAgriMer

## ➔ Un nouveau contrat entre l'Établissement et sa tutelle, le ministère en charge de l'agriculture

**L**es résultats du précédent COP et des actions comprises dans le projet d'Établissement étaient globalement très positifs : 70 % des cibles ont été atteintes ou quasi atteintes, et en y ajoutant les cibles partiellement atteintes, on arrive à près de 90 %, malgré le contexte de crises multiples des années 2020 à 2022.

Le bilan intermédiaire du projet d'Établissement, la version opérationnelle du COP, réalisé en octobre 2022, avait montré que 90 % des actions étaient réalisées ou en cours. Sur ces bases, a été construite la réflexion sur les axes et objectifs du COP 2024-2028, élaboré en lien avec les agents de FranceAgriMer, les organisations syndicales, les ministères de tutelle ou partenaires et les professionnels.

Les travaux conduits avec les agents, notamment lors de séminaires internes, comme avec la tutelle, ont porté sur cinq thématiques placées dans la continuité du COP précédent.

## Axes

01 **Être un opérateur exemplaire de l'État et renforcer la qualité du service rendu aux bénéficiaires/usagers.**

02 **Une expertise indépendante capable de répondre aux besoins des filières et d'explorer les enjeux auxquels elles doivent se confronter.**

03 **Consolider et valoriser le rôle de FranceAgriMer dans le domaine des actions internationales (export et coopération).**

04 **Structurer une concertation élargie entre l'Établissement, les professionnels et les pouvoirs publics.**

05 **Renforcer l'efficacité en optimisant les moyens de fonctionnement et les ressources humaines.**

## Principaux enjeux associés

▶ Assurer la mise en œuvre des dispositifs (PAC, FEAMPA, FSE+, planification écologique, crise, etc.), dans une logique d'efficacité et d'amélioration du service rendu aux usagers.

▶ Fournir des données pertinentes et fiables aux acteurs publics et privés, en réussissant à conjuguer les analyses conjoncturelles et les analyses plus structurelles, pour conserver une approche prospective.

▶ Renforcer le rôle de FranceAgriMer à l'international, notamment l'accompagnement des professionnels, et mieux faire connaître cette mission de l'Établissement.

▶ Renforcer le rôle du conseil d'orientation, ainsi que les liens avec les Régions et les autres partenaires, afin de disposer d'une vision large des problématiques nécessitant une concertation.

▶ Valoriser et accompagner les agents, tout en assurant une adéquation entre les fonctions support (SI, finances, juridiques, achats) et les missions confiées à l'Établissement.

Ce document contractuel fixe les stratégies et modalités de mise en œuvre du programme d'actions confié à FranceAgriMer. Dans un contexte d'incertitudes économiques et de défis environnementaux, ce COP consacre le positionnement stratégique de l'Établissement, en appui aux décideurs et aux politiques publiques, et en soutien aux filières de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture. À travers ce COP, FranceAgriMer se donne pour ambition de pouvoir apporter des réponses, conjoncturelles comme structurelles, à des problèmes toujours plus complexes. Que l'on parle d'aléas climatiques, de gestion de l'eau, de biomasse, de compétitivité à l'export ou d'inflation, l'Établissement doit pouvoir appréhender cette complexité en disposant d'une vision large de ces sujets et en s'appuyant plus fortement sur son conseil d'orientation. Le service rendu aux usagers est également au cœur des préoccupations de FranceAgriMer et se traduit par des objectifs ambitieux,



concernant l'ensemble de nos activités qui bénéficient de l'appui des fonctions supports de l'Établissement pour valoriser et accompagner nos agents sur l'ensemble du territoire et disposer d'outils performants et sécurisés.

Enfin, ce COP, qui s'inscrit certes dans la continuité du précédent, vise plus loin en élargissant le spectre des sujets traités dans ses instances, en accentuant les échanges avec les parties prenantes, y compris au-delà de la sphère agricole, et en veillant plus que jamais à la qualité du service rendu aux usagers.

### LA SIGNATURE DU COP AU SIA 2024

15 ans après la création de FranceAgriMer, Marc Fesneau, alors ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Franck Sander, président du conseil d'administration de FranceAgriMer et Christine Avelin, alors directrice générale de l'Établissement, ont signé le 27 février 2024 au Salon international de l'agriculture le Contrat d'objectifs et de performance pour la période 2024-2028.

# L'équipe de direction

**DIRECTION GÉNÉRALE**



**Martin Gutton**

Directeur général

Nommé en janv. 2025



**Julie Brayer Mankor**

Directrice générale adjointe

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**



N.

Secrétaire général(e)



**Valérie Vacher**

Secrétaire générale adjointe

Secrétaire générale par intérim depuis fév. 2025

**DIRECTION DES INTERVENTIONS**



**Stéphane Le Den**

Directeur



**Yolène Jahard**

Directrice adjointe

**DIRECTION MARCHÉS, ÉTUDES ET PROSPECTIVE**



**Pierre Claquin**

Directeur



**DES EXPERTISES,  
DES COMPÉTENCES  
ET DES SAVOIR-FAIRE  
SPÉCIFIQUES**

**MISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES**



**Nicolas Fairise**

Chef de la Mission



**Estelle Hamelin**

Cheffe adjointe

A pris ses fonctions en mai 2025

**GROUPEMENT COMPTABLE FRANCEAGRIMER / INAO / ODEADOM / AGENCE BIO**



**Lydia Daigremont**

Agent comptable

A pris ses fonctions en janv. 2025



**Jérôme Mélanie**

Fondateur de pouvoir

# FranceAgriMer sur le territoire



# POUR S'INFORMER

## Suivez

notre actualité et nos publications



FranceAgriMer



FranceAgriMer FR

[WWW.FRANCEAGRIMER.FR](http://WWW.FRANCEAGRIMER.FR)

---

## Abonnez-vous

à notre newsletter



CLIQUEZ-MOI



FLASHEZ-MOI

---

## Découvrez

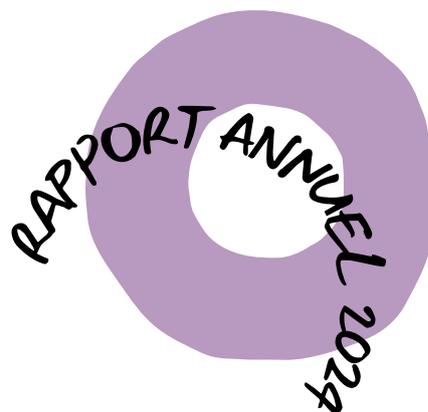
notre catalogue des publications 2024



CLIQUEZ-MOI



FLASHEZ-MOI



édition 2025

Directeur de la publication : Martin Gutton  
Conception et réalisation : service Communication  
Impression : ESAT MARSOULAN  
N°ISSN : 2112-390X

12 rue Henri Rol-Tanguy  
TSA 20002 - 93555  
MONTREUIL Cedex  
Tél. : 01 73 30 30 00

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)



Tous les portraits FranceAgriMer :  
FranceAgriMer / Sipa / Louise Meresse

Adobe stock :  
©W PRODUCTION (p.12) ; ©ibravery (p.14) ; ©Umar (p.15) ; ©pkproject (p.17) ; ©ABCDstock (p.28)  
©sebastien rabany (p.31) ; ©Rostislav Sedlacek (p.34) ; ©barmalini (p.37) ; ©pavlofox (p.38)  
©Alexandre ROSA (p.40) ; ©Dodger (p.53) ; ©lichtreflexe (p.53) ; ©lo1559kip (p.53) ; ©Patrick (p.53)  
©Nathasa (p.60) ; ©illustrez-vous (p.66)

Autres photos :  
©pascal.xicluna@min.agri.fr (p.2) ; ©pascal.xicluna@min.agri.fr (p.4) ; ©Augustin Weinberger (p.29) ; ©IGN (p.31)  
©Alexandre Traisnel (p.33) ; ©M.Ginot (p.36) ; ©pascal.xicluna@min.agri.fr (p.43) ; ©Imagine Créations (p.48)  
©Pixabay (p.50) ; ©Pixabay (p.53) ; ©Groupe Pomona (p.57) ; ©pascal.xicluna@min.agri.fr (p.64)  
©INAPORC (p.67) ; ©Business France (p.67)